

Mali : Première revue dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance et demande de dérogation à des critères de réalisation—rapport des services; déclaration du représentant des services; communiqué de presse sur la discussion du Conseil d'administration; et déclaration de l'Administrateur pour la République du Mali

Conformément à la quatrième revue dans le cadre de l'accord de confirmation au titre de la demande de dérogation à des critères de réalisation, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport des services pour la première revue dans le cadre d l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance et demande de dérogation à des critères de réalisation préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le **13 novembre 2004** avec les représentants du Mali sur les développements et les politiques économiques. **Le rapport des services a été achevé le 7 février 2005 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions.** Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Déclaration du représentant des services du FMI sur la République du Mali, du 7 mars 2005, mettant à jour des informations sur les développements récents.
- Communiqué de presse résumant les vues du Conseil d'administration le 7 mars 2005, pendant les discussions du rapport préparé par les services et qui a conclu la revue et la requête.
- Déclaration de l'Administrateur pour la République du Mali

Les documents qui figurent sur la liste qui suit ont été publiés séparément ou le seront

Lettre d'intention envoyée au FMI par les autorités maliennes.*

Addendum au Protocole d'accord technique*

*Peut-être aussi incluse dans le Rapport des Services

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

Fonds Monétaire International • Services des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201
Adresse électronique: publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix: 15 \$ l'exemplaire

**Fonds Monétaire International
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

Première revue dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation aux critères de réalisation

Préparé par le Département Afrique en consultation avec d'autres départements

Approuvé par Benedicte Vibe Christensen et Martin Fetherston

7 février 2005

- **Accord FRPC.** Le FMI appuie le programme économique du Mali pour 2004-07 dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC approuvé par le Conseil d'administration en juin 2004. À cette occasion les administrateurs avaient accueilli avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre du DSRP, tout en rappelant la nécessité de hiérarchiser de façon plus claire les mesures envisagées. Ils avaient aussi encouragé les autorités à mettre en œuvre avec vigueur le programme de réformes structurelles afin de renforcer la résistance de l'économie aux chocs extérieurs. L'accès total dans le cadre de l'accord s'élève à 9,33 millions de DTS, soit 10 % de la quote-part, dont 1,33 million a été décaissé jusqu'à présent (appendice I). Un montant supplémentaire de 1,33 million de DTS sera disponible lors de l'achèvement de la présente revue. La Banque mondiale appuie également le programme du Mali par des crédits liés aux projets et des crédits d'ajustement (appendice II).
- **Évolution politique.** La situation politique intérieure demeure stable. L'expiration du cessez-le-feu entre le gouvernement et les rebelles de la Côte-d'Ivoire voisine en novembre 2004 a aiguisé les tensions dans la sous-région. Cependant les effets directs sur le Mali ont été limités, la plus grande partie du commerce international ayant déjà été détournée vers des ports plus éloignés.
- **Entretiens.** La mission du FMI s'est entretenue du 13 au 20 septembre et du 2 au 13 novembre 2004 avec M. Maiga, Premier Ministre, M. Traoré, Ministre des finances, M. Traoré, Directeur national de la BCEAO, et d'autres hauts fonctionnaires. La mission a également rencontré des représentants des milieux bancaires et des affaires ainsi que de la société civile.
- **La mission se composait de** Chris Lane (chef de mission), Abdoul Aziz Wane, Jean-Claude Nachega, Charalambos Tsangarides (tous du département AFR), Alejandro Simone (FAD) et Abdelali Tazi (Représentant résident).

Table des matières	Page
Résumé analytique	4
I. Évolution récente	5
II. Compte rendu des entretiens	9
A. Cadre macroéconomique	9
B. Politique et réformes budgétaires	11
C. Politique monétaire et réformes du secteur financier	19
D. Le secteur du coton et la privatisation	20
III. Modalités du programme	23
IV. Évaluation par la mission du FMI	23
Tableaux	
1. Situation économique et financière, 2002–07	27
2. Principaux indicateurs économiques, 2002–07	28
3. Balance des paiements, 2002–07	29
4. Besoins et ressources de financement extérieur, 2002–07	30
5. Situation monétaire, 2002–05	31
6. Tableau des opérations de l'administration centrale, 2004–05	32
7. Position au FMI, 2002–07	34
8. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2002	35
Graphiques	
1. Indicateurs macroéconomiques, 1999–2007	7
2. Principaux indicateurs extérieurs, 1999–2007	8
3. Principaux indicateurs financiers, 1992–2005	14
Encadrés	
1. Impact économique de l'infestation de criquets pèlerins	12
2. Impact économique de l'augmentation des taxes sur les produits pétroliers	18
3. Réforme du secteur du coton	23
Appendices	
I. Relations avec le FMI (au 31 décembre 2004)	36
II. Relations avec le FMI et la Banque mondiale (au 5 janvier 2005)	42
III. Évaluation de la viabilité de la dette extérieure	46
Pièce jointe	
Pièce jointe I Lettre d'intention	52
Annexes	
Annexe A — Critères de réalisation et indicateurs pour mars 2004–décembre 2005	61
Annexe B — Mesures structurelles, 2004–05	62
Annexe C — Addendum au Protocole d'accord technique	64

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- **Les résultats économiques ont fléchi, principalement du fait d'évolutions extérieures défavorables.** Une faible pluviométrie et des attaques de criquets ont réduit la production alimentaire de la campagne 2004/05 et considérablement ralenti la croissance du PIB. Une chute des prix du coton, accompagnée d'une hausse des prix du pétrole, a fortement détérioré les termes de l'échange, réduisant ainsi les possibilités de croissance des revenus en 2005. Néanmoins, l'inflation des prix à la consommation demeure contenue.
- **La mise en œuvre du programme a été mitigée en 2004.** Les autorités ont respecté leur programme budgétaire, observant tous les objectifs et indicateurs jusqu'à fin septembre, malgré quelques déficits de recettes et de financement. Cependant, les progrès des réformes structurelles, en particulier de la privatisation, ont été décevants. Les autorités ont demandé qu'il soit dérogé à trois critères de réalisation structurels au motif des mesures correctives prises en ce qui concerne les programmes de privatisation des secteurs du coton, des télécommunications et des banques.
- **Les entretiens de politique ont été centrés sur le projet de loi de finances 2005.** Afin de maintenir la stabilité macroéconomique en 2005, les autorités se sont engagées à opérer l'ajustement nécessité par la dégradation des termes de l'échange au moyen de mesures budgétaires et structurelles. Il s'agit de renverser les coupes dans les taxes sur les produits pétroliers pour transmettre les hausses des cours mondiaux du pétrole aux consommateurs et de réduire les dépenses budgétaires pour faire face aux besoins de financement du secteur cotonnier.
- **Afin de réduire un écart de financement résiduel équivalant à 0,9 % du PIB, les autorités ont sollicité un accroissement du financement concessionnel.** Les donateurs ont émis l'assurance qu'ils couvriront l'écart de financement, et les autorités se sont engagées à couvrir tout nouveau déficit éventuel par des ajustements budgétaires supplémentaires. Le programme sera finalisé dans le cadre de la deuxième revue.
- **La privatisation du secteur du coton a été reportée de 2006 à 2008 par les autorités** afin de disposer de davantage de temps pour mener à bien les étapes préparatoires.
- **Le programme de réformes structurelles des autorités pour 2005 est ambitieux, à juste titre.** Un nouveau mécanisme de prix flexibles à la production transmettra les signaux des prix mondiaux au secteur cotonnier et réduira les risques à l'avenir pour le budget. Des efforts seront faits pour accroître les recettes non fiscales. Les autorités poursuivront leurs réformes de la gestion de la dépense publique et réviseront leurs politiques dans le domaine des dépenses du dispositif de protection sociale et des subventions à l'électricité. Une importante réforme de la caisse de retraite de la fonction publique est en cours.
- **Réformes du secteur financier.** Les autorités poursuivent leurs efforts pour céder ce qui reste de participations publiques dans les banques commerciales, ainsi que pour renforcer l'offre de pensions privées, le contrôle du microcrédit, et la réglementation du secteur des assurances.

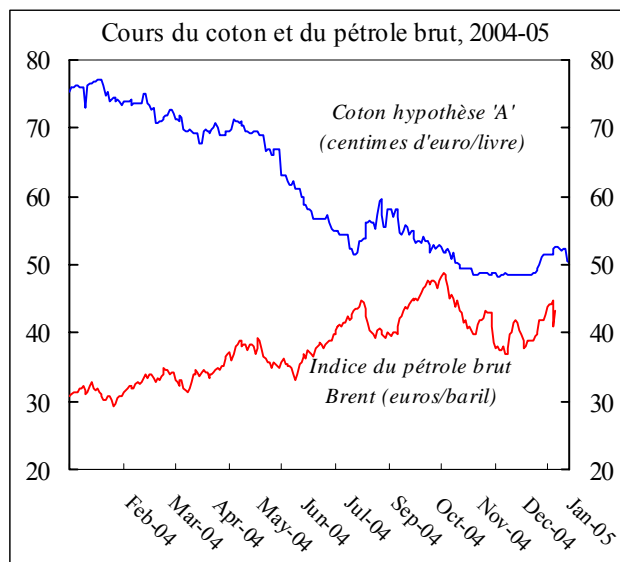
I. ÉVOLUTION RÉCENTE

Les perspectives économiques du Mali se sont considérablement détériorées depuis l'approbation de l'accord FRPC en milieu d'année, principalement du fait de chocs extérieurs (graphique 1, tableaux 1 et 2).

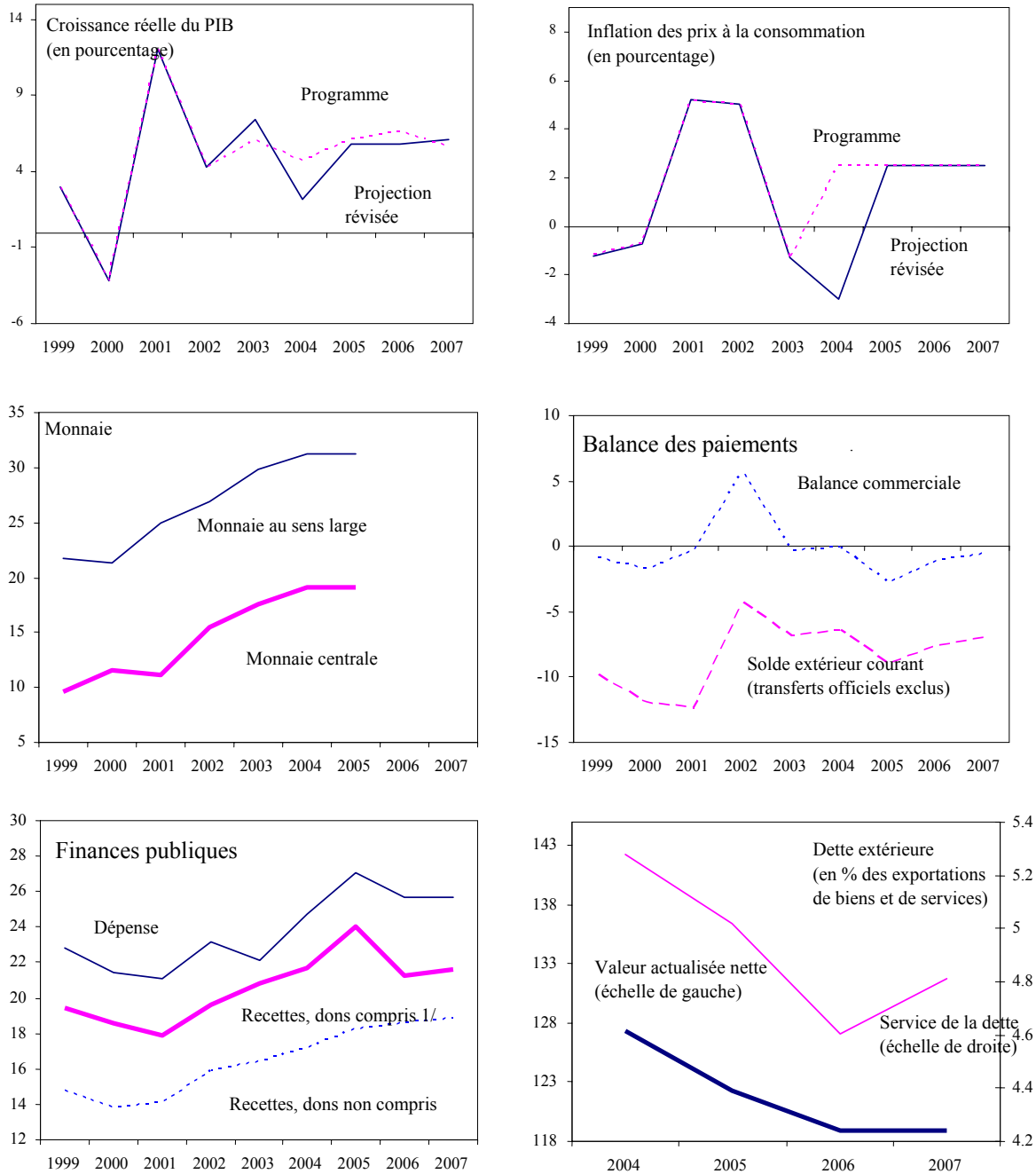
1. **Le niveau inférieur à la moyenne des précipitations et les attaques de criquets ont réduit les projections de la production agricole.** En conséquence, la projection de croissance du PIB réel pour 2004 a été révisée à 2,2 %, en baisse par rapport à l'objectif FRPC originel de 4,7 %. En 2005, la croissance réelle du PIB devrait presque atteindre le taux programmé de 6 %, selon les projections, avec une reprise de la production agricole hors coton et de celle du secteur de l'or, grâce aux investissements dans la principale exploitation minière.

2. **Les soldes extérieurs ont fléchi en 2004 et continueront sans doute à se dégrader en 2005, au lieu de s'améliorer comme projeté dans le programme** (graphique 2, tableaux 3 et 4). En 2004, le déficit du solde extérieur courant non compris est demeuré proche de 7 % du PIB en raison de la baisse des exportations d'or et de la hausse des importations de pétrole. Pour 2005, le déficit du solde extérieur courant devrait encore s'aggraver de 2½ % pour atteindre 9 % du PIB, d'après les projections, principalement en raison de la faiblesse des prix du coton à l'exportation.

3. **Les termes de l'échange se sont considérablement dégradés pendant 2004.** On s'attend que les prix du coton pour la campagne 2004/05 chutent de 30 % par rapport à leur niveau de 2003/04 (le plus haut depuis six ans), en raison, pour une large part, d'une augmentation de la production de coton de 20 % au cours de cette période, qui est due à la fois aux subventions à la production dans les principaux pays producteurs et à l'accroissement des rendements du coton génétiquement modifié. Les prix du pétrole ont augmenté de 30 % en 2004. Ces évolutions des prix ont entraîné une détérioration de 10 % des termes de l'échange en 2005 au lieu de l'amélioration attendue dans le programme pour 2004.



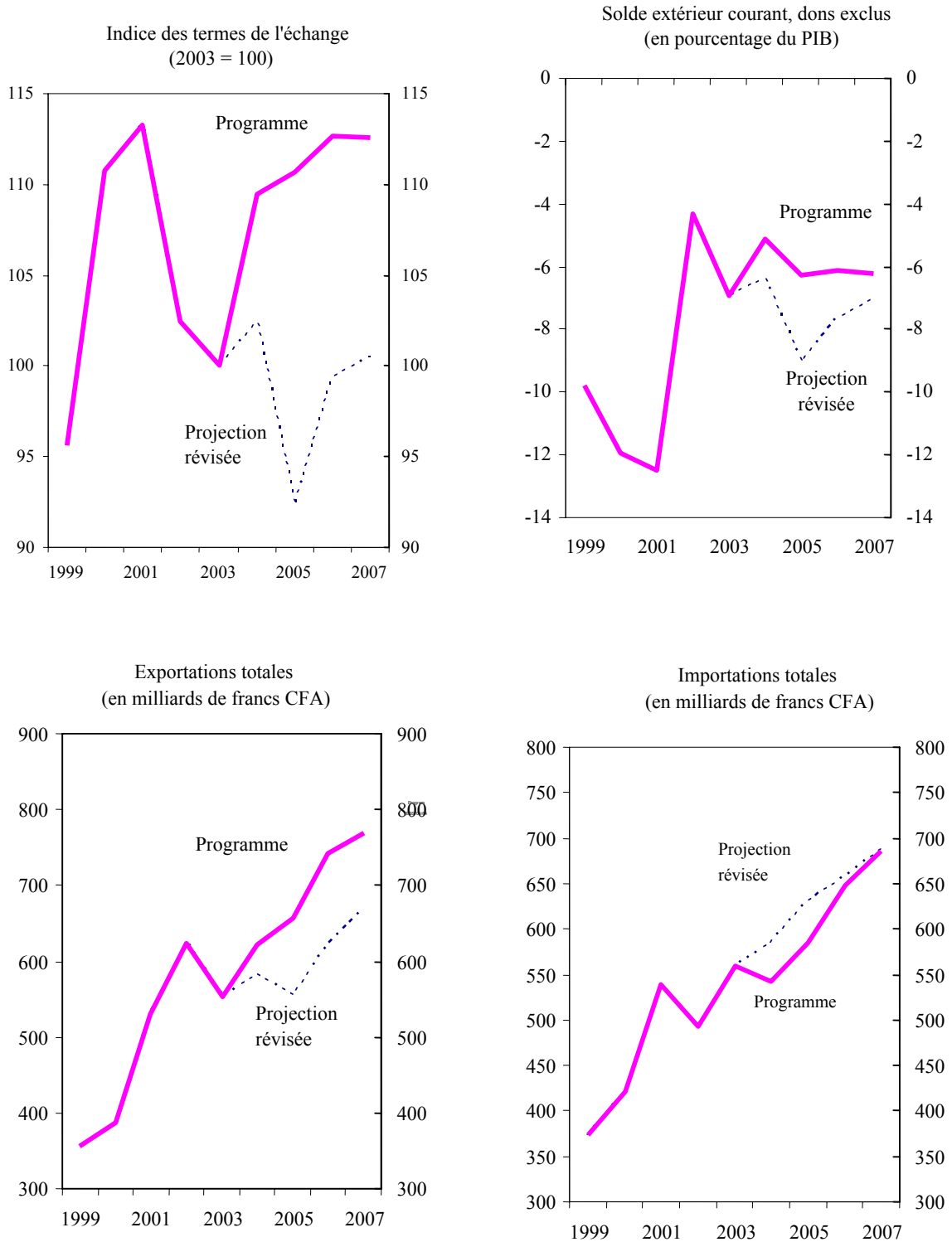
Graphique 1. Mali — Indicateurs macroéconomiques, 1999–2007
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources : autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Administration centrale, les projections de recettes pour 2006-07 ne comprennent pas les dons non encore engagés.

Graphique 2. Mali — Principaux indicateurs extérieurs, 1999–2007



Sources: autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI.

4. **La croissance monétaire a fortement ralenti depuis le milieu de l'année, ce qui traduit le ralentissement de l'économie** (tableau 5). Après avoir enregistré pendant quatre ans des taux d'expansion à deux chiffres, la croissance de la monnaie au sens large devrait ralentir à 7 % en 2004. La source principale de croissance monétaire a été l'accumulation d'avoirs extérieurs officiels au début de l'année, tandis que le crédit à l'État et au secteur privé n'a augmenté que marginalement.

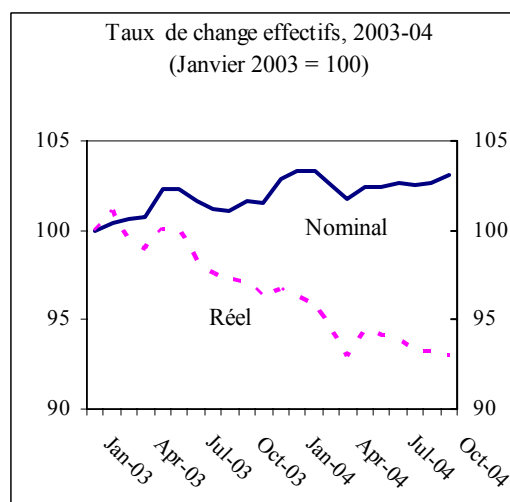
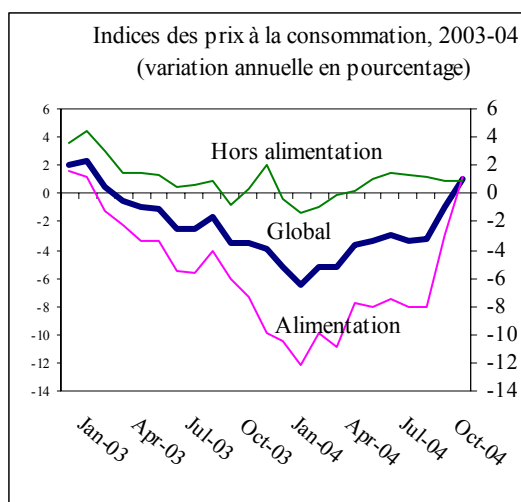
5. **La qualité des portefeuilles de prêts des banques s'est quelque peu détériorée au cours de la première moitié de 2004, et l'excédent de liquidité a augmenté, quoique la plupart des banques satisfont aux ratios prudentiels.** Le ratio prêts improductifs/crédit net à l'économie est passé de 8,4 % à 10,5 % entre fin 2003 et août 2004. Le système bancaire continue de présenter une forte liquidité, comme le montre le niveau des réserves excédentaires des banques commerciales, ce qui traduit en partie la pénurie de projets bancables. Le respect des principaux ratios prudentiels s'est quelque peu amélioré en 2004, à l'exception notable du ratio de concentration des risques, qui n'est encore respecté par aucune banque en raison de leur exposition au secteur du coton.

Mali : observation des principales normes prudentielles par les banques, 2003–04

Ratios prudentiels	Limites et ratios applicables	Nombre de banques en conformité	
		Déc. 2003	Juin 2004
Capital effectif	> 1 milliard de FCFA	12/12	13/13
Coefficient de fonds propres pondérés en fonction des risques	> 8 %	11/12	12/13
Coefficient de transformation (ressources stables / actifs fixes & prêts à moyen et long terme.)	> 75 %	5/12	10/13
Coefficient de liquidité (créances liquides / engagements à court terme)	> 75 %	3/9	9/13
Participation dans des compagnies non bancaires /capital effectif	< 15 %	12/12	13/13
Actifs fixes / capital effectif	< 100 %	12/12	13/13
Crédit à la direction / capital effectif	< 20 %	10/12	10/13
Coefficient de concentration des risques	< 60 %	0/12	0/13

Source: BCEAO.

6. **La moyenne des prix à la consommation a continué de diminuer en 2004, et le taux de change réel s'est légèrement déprécié.** Du fait de la bonne récolte 2003/04, les prix alimentaires ont baissé pendant la plus grande partie de 2004, quoique la récolte 2004/05 moins abondante ait ramené l'inflation des prix alimentaires en territoire positif en fin d'année. Les prix hors alimentation sont demeurés stables. L'écart d'inflation favorable avec les partenaires commerciaux a plus que compensé l'appréciation de la valeur nominale du franc CFA par rapport au dollar E.U., tandis que le taux de change effectif réel moyen se dépréciait de 4,5 % entre janvier et octobre 2004.



II. COMPTE RENDU DES ENTRETIENS

A. Cadre macroéconomique

7. **Les projections macroéconomiques pour 2004–05 ont été révisées pour refléter l'impact des chocs et des revers imprévus (paragraphe 7-8)¹ :**

- **Il était inévitable de réviser à la baisse les projections de croissance de la production pour 2004.** Les conditions climatiques ont réduit la production agricole, tandis que les cultures ont également été endommagées par les criquets (encadré 1).
- **Une récolte normale en 2005–2006, et l'augmentation projetée de la production d'or, permettraient sans doute de revenir à une croissance de 5 à 6 % du PIB en 2005.** Il existe un risque d'un retour des infestations de criquets pour les récoltes alimentaires, tandis qu'on s'attend à une diminution de quelque 10–15 % en volume

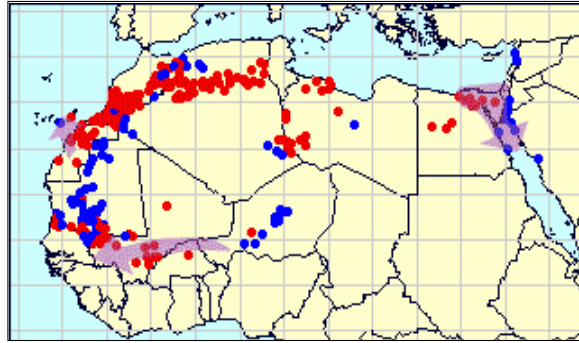
¹ Il s'agit des paragraphes correspondants de la lettre d'intention additionnelle jointe.

de la production de coton, dont les prix à la production sur le marché intérieur chuteront sans doute sensiblement en 2005/06. La mission du FMI et les autorités ont convenu que le PIB projeté demeurera inférieur aux projections du programme FRPC à moyen terme, reflétant les chocs subis en 2004, tandis que les objectifs de croissance à moyen terme restent réalistes, dans l'hypothèse d'une mise en œuvre déterminée du programme de réformes structurelles (paragraphe 9).

- **Bien que l'inflation des prix à la consommation ait été substantiellement inférieure aux attentes en 2004, il est probable qu'on reviendra en 2005 au niveau des projections du programme, soit 2½ % d'inflation.** La baisse momentanée des prix alimentaires a déjà commencé à s'inverser, et la hausse des prix de l'énergie retentira directement sur les coûts de transport, entraînant une évolution à la hausse de l'inflation en fin d'année.
- **Le déficit du solde extérieur courant avant transferts officiels devrait se creuser considérablement pendant toute l'année 2005.** On s'attend que les prix du coton stagneront aux niveaux de la fin 2004, soit 30 % au dessous des hypothèses FRPC, quoique les décisions des principaux producteurs de planter ou non aux mêmes niveaux record qu'en 2005 et l'impact sur la demande de coton de la libéralisation du textile et du vêtement en 2005 exerceront une grande influence. Tant que les prix du pétrole demeurent instables, il a été entendu qu'il conviendrait de calibrer les politiques pour 2005 sur la base d'un prix de 40 dollars EU par baril. Le déficit du solde extérieur courant devrait se réduire après 2005, avec la modération des prix du pétrole et l'expansion des exportations d'or grâce à la mise en exploitation de nouvelles mines.
- **La mission considère, de même que les autorités, que le niveau du taux de change est *grosso modo* approprié, aussi bien dans une perspective historique que par rapport aux partenaires régionaux.** Toutefois, les autorités ont fait remarquer que les coûts du commerce international demeurent élevés en raison de blocages en Côte d'Ivoire, qui entravent la compétitivité. Il est essentiel que les réformes structurelles progressent davantage afin de stimuler la productivité du travail, de réduire les coûts excessifs des facteurs, et de maintenir la compétitivité du pays sur les marchés d'exportation.
- **On s'attend que l'amélioration des indicateurs de la dette extérieure apportée par le programme pour 2005 sera annulée par les chocs extérieurs sur les exportations,** mais qu'elle reprendra au cours des années suivantes (l'analyse de la viabilité de la dette est présentée à l'appendice III).

Encadré 1. Impact économique de l'infestation de criquets pèlerins

Des essaims de criquets pèlerins se sont abattus sur l'Afrique de l'Ouest au cours du second semestre de 2004; c'est la plus vaste infestation de ces insectes nuisibles depuis plus de quinze ans. Les pays les plus durement touchés sont la Mauritanie, le Mali, le Sénégal et le Niger.



Essaims de criquets en Afrique de l'Ouest, 30/11/04.
Source: FAO

Les constatations préliminaires des missions d'évaluation des cultures dans neuf pays suggèrent que malgré l'infestation massive de criquets pèlerins, la production régionale de céréales en 2004/05 dans la région du Sahel demeurera proche de la moyenne sur cinq ans, à 11,6 millions de tonnes environ (contre 14 millions de tonnes en 2003/04), grâce en partie à des efforts d'éradication concertés. La FAO recommande d'investir au niveau régional dans des systèmes de surveillance précoce des zones de reproduction des criquets et dans des campagnes de lutte ciblées pour réduire les risques pour la production en 2005.

Les traitements et des facteurs climatiques ont protégé les zones de production agricole intensives du Mali, notamment les zones cotonnières et rizicoles, des dévastations des criquets. La baisse globale de la valeur ajoutée agricole est estimée à 11 %, par rapport aux récoltes record de la campagne précédente, bien que cela soit largement dû à des facteurs climatiques plutôt qu'aux dégâts causés par les criquets.

L'infestation par les criquets a considérablement affecté le nord du Mali. Jusqu'en septembre 2005, de nombreux villages auront besoin d'une aide alimentaire, qui devrait pouvoir être couverte par les réserves de céréales des autorités. Cependant, la réduction des revenus directs causée par les dégâts subis par les cultures et le nombre d'habitants gravement affectés par le choc demeurent limités. Les estimations de la mission, basées sur des données d'enquête, donnent à penser que l'impact de l'attaque de criquets sur les indicateurs types de la pauvreté seront minimes.

B. Politique et réformes budgétaires

Les résultats budgétaires dépassent jusqu'ici les objectifs et les indicateurs du programme. Mais il est peu probable que ces excédents persistent au cours des prochains mois en raison de la réduction des taxes sur les produits pétroliers en 2004, et des pertes qui s'accumulent dans le secteur cotonnier d'État (graphique 3). Dans ce contexte, les entretiens ont été centrés sur les conséquences budgétaires des variations des cours du pétrole et du coton — notamment le coût des subventions à la consommation de carburant et à la production de coton — et à l'impact sur les dépenses de réduction de la pauvreté. La gestion des dépenses

publiques continue de s'améliorer. Les réformes de décentralisation du budget progressent lentement en raison de la faiblesse des capacités institutionnelles.

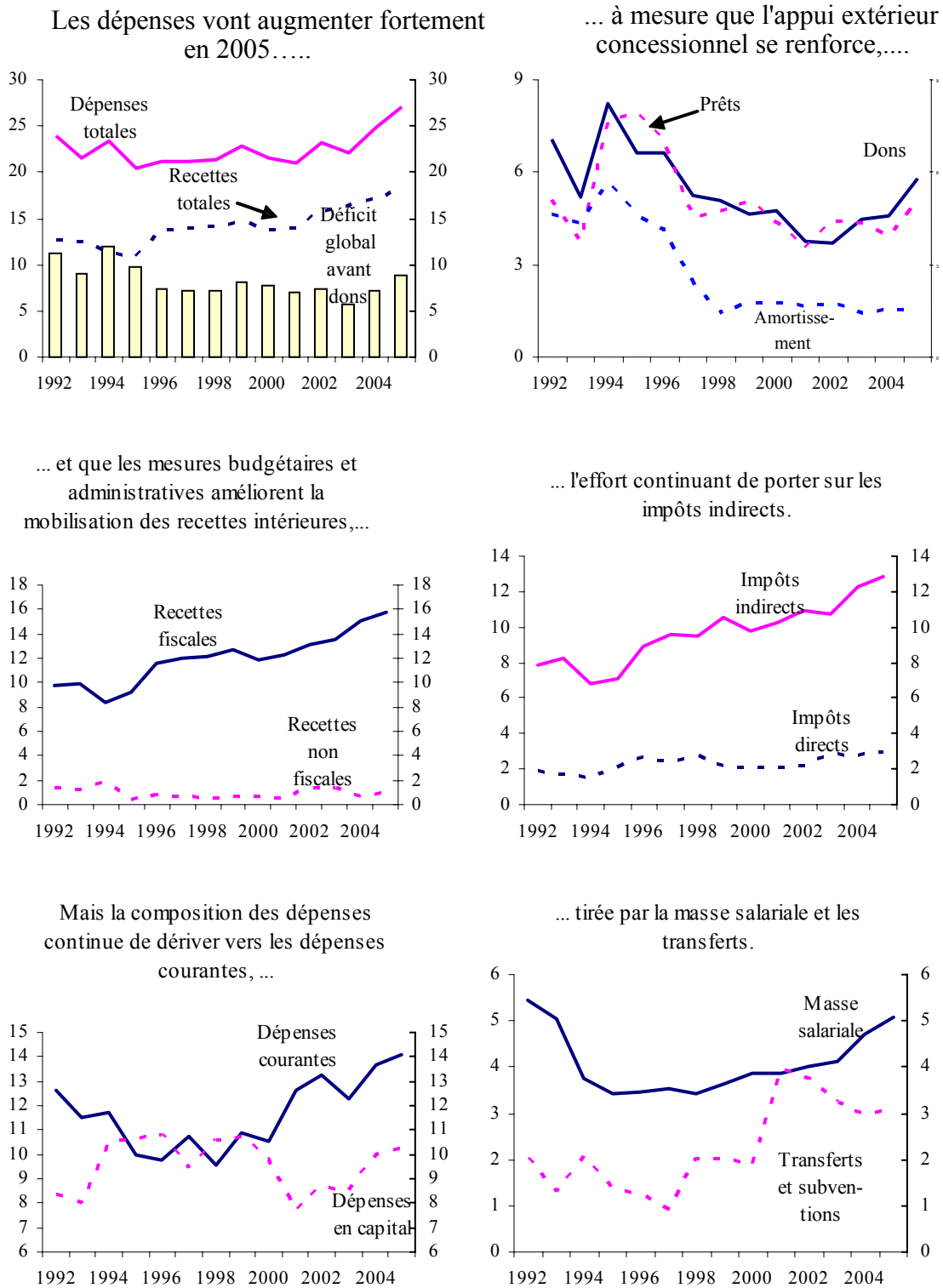
8. **Le résultat budgétaire fin septembre 2004 était conforme au programme**, les recettes conformes aux prévisions, et les dépenses courantes et en capital inférieures aux montants budgétés, ce qui traduit en partie le décaissement tardif de l'assistance extérieure. Le déficit global (base ordonnancements, dons non compris) représentait 5,9 % du PIB, soit un niveau inférieur de 1 point de PIB à l'objectif du programme (paragraphe 11). Les dépenses financées par l'initiative PPTE, destinées à payer les salaires des employés contractuels et les transferts des secteurs de la santé et de l'enseignement, étaient conformes au programme.

9. **Les objectifs budgétaires pour fin 2004 seront vraisemblablement atteints également**, le déficit global étant projeté à 7 % du PIB, un niveau supérieur de ½ % environ à l'objectif du programme (tableau 6 et paragraphe 12). Afin de compenser un déficit momentané de financement extérieur, la mission a recommandé de reporter à 2005 le règlement d'une émission de bons du Trésor amortissable en décembre 2004 (0,8 % du PIB) dans le cadre du dispositif d'ajustement programmé des déficits de financement extérieur (paragraphe 13).

10. **La mission a prévenu que ce bilan budgétaire ne pourrait pas être maintenu en 2005 étant donné les chocs sur les prix, les politiques de recettes moins énergiques et le ralentissement de la croissance économique.** Sur la base des politiques actuelles, et d'une amélioration des perspectives d'évolution des prix du pétrole et du coton, le projet de loi de finances 2005 soumis à l'Assemblée nationale aboutirait probablement à un déficit global, dons non compris, de 10 % du PIB et à un besoin de financement résiduel équivalent à 2,2 % du PIB. Les autorités ont fait remarquer que la dépense, en valeur nominale et non compris le soutien au secteur cotonnier, était compatible avec le cadre à moyen terme de la FRPC. Elles ont cependant convenu que les principaux facteurs constitutifs de l'écart de financement étaient :

- les pertes d'exploitation du secteur du coton, qu'on estime à 1,4 % du PIB (38 milliards de francs CFA);
- les recettes des taxes sur la consommation, inférieures de 0,6 point de PIB aux estimations budgétaires (16 milliards de francs CFA), du fait de la réduction des taxes sur les produits pétroliers en 2004;
- la baisse des dividendes payés par le secteur de l'or, qui reflète le niveau inférieur au niveau programmé des bénéfices de 2004 (0,2 point de PIB, soit 6 milliards de francs CFA).

Graphique 3. Mali — Principaux indicateurs financiers, 1992–2005
(en pourcentage du PIB) 1/



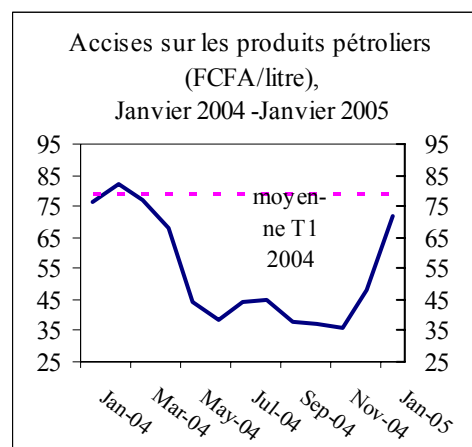
Sources : Ministère de l'économie et des finances, et estimations et projections des services du FMI.
1/ Les chiffres pour 2004 sont des estimations, et les chiffres pour 2005 sont des projections.

11. **La mission a aussi abordé avec les autorités les autres risques auxquels fait face la mise en œuvre du budget 2005.** Les principales préoccupations portent sur les subventions à l'eau et à l'électricité, potentiellement non budgétées, les pertes de recettes entraînées par les exonérations d'impôts, et les retards dans la mise en œuvre des mesures fiscales:

- Les autorités ont estimé, sur la base de l'avis émis par l'autorité de contrôle indépendante, qu'une réduction des tarifs de l'eau et de l'électricité en mai 2004, ainsi que les réductions de 2003, n'exigeraient pas de paiements compensatoires en 2005 au détenteur de la concession d'eau et d'électricité. Elles avaient néanmoins discuté de révisions éventuelles au contrat du concessionnaire et avaient provisionné 4,2 milliards de francs CFA pour imprévus à la suite de leurs entretiens. La mission a recommandé de fixer les tarifs de l'électricité de manière à rendre inutiles les subventions budgétaires. Une étude tarifaire servira de base à cette politique (paragraphe 20 et nouveau repère structurel).
- La mission a exprimé ses préoccupations au sujet des exonérations d'impôt au cas par cas et des nouvelles exonérations de droits d'entrée et de TVA sur les véhicules importés en vigueur depuis octobre 2004. Les autorités ont maintenu que les exonérations au cas par cas avaient été réduites de 45 % entre janvier et septembre 2004 et que l'exonération des véhicules régularisait une procédure ad hoc préexistante. Les autorités ont convenu de réduire progressivement les cas d'exonération fiscale en 2005 et de les éliminer à moyen terme. Elles ont aussi présenté un projet de loi en janvier 2005 visant à éliminer les exonérations d'impôt accordées à une banque agricole.
- La mission a vivement recommandé d'envisager d'introduire d'autres mesures fiscales dans le projet de loi de finances avant le début de la nouvelle année civile. Il s'agirait d'éliminer les exonérations d'impôt sur les intrants agricoles et de rationaliser le régime d'imposition au forfait afin d'améliorer la couverture du secteur informel.

12. **Afin de remédier à l'écart de financement potentiel, les autorités ont pris des mesures équivalant à 1,3 % du PIB :**

- Introduction d'un amendement budgétaire en décembre 2004 comportant des coupes dans les dépenses, principalement de transfert, de 0,6 % du PIB. Les dépenses de réduction de la pauvreté ont été sauvegardées (paragraphe 16).
- Augmentation des taxes sur les produits pétroliers qui reviennent à leurs niveaux du premier trimestre 2004 pour relever les recettes de 0,6 % du PIB en 2005



(encadré 2). Cette augmentation était pour l'essentiel en vigueur en janvier 2005 et devrait prendre pleinement effet fin mars 2005 (paragraphe 15).

- Adoption de mesures pour accroître le rendement et l'efficacité de la perception des recettes non fiscales (0,1 % du PIB) sur la base d'un rapport (nouveau repère structurel pour 2005).

13. **Les autorités ont aussi sollicité une aide financière extérieure additionnelle pour combler l'écart de financement résiduel de 0,9 % du PIB (24,6 milliards de francs CFA) qui subsiste après application de ces mesures (paragraphe 17–18).** Le principal motif de cet écart de financement est le montant des pertes attendues à la société cotonnière CMDT (Compagnie malienne pour le développement des textiles) que l'État doit couvrir en tant qu'actionnaire majoritaire. Le total des pertes prévues, qui s'élève à 2,4 % du PIB², devrait être couvert par i) l'adoption de mesures dans le secteur du coton (0,6 % du PIB), ii) l'appui de l'actionnaire étranger (0,3 % du PIB) et iii) un appui budgétaire (1,4 % du PIB). Les mesures dans ce secteur comprennent des réductions de coûts, le non-paiement des rabais de 2003/04 aux producteurs et la non-distribution des bénéfices. Les autorités vont aussi réformer le mécanisme des prix à la production afin d'éviter la récurrence des pertes.

14. **La réaction de la communauté internationale a été favorable, et il semble que l'écart de financement de 0,9 % du PIB pourra être couvert par une assistance supplémentaire sous forme de dons.** L'Union européenne a indiqué que des dons supplémentaires d'un montant équivalant à 0,6 % du PIB seraient disponibles dans le contexte d'une loi de finances globalement saine et de la poursuite des progrès des réformes structurelles, en particulier dans le secteur cotonnier. Le solde de 0,3 % de PIB sera probablement couvert par d'autres donateurs bilatéraux — un certain nombre d'entre eux envisagent une aide supplémentaire pour compenser les chocs extérieurs — tandis que les autorités se sont aussi engagées à couvrir tout écart de financement résiduel par des ajustements budgétaires supplémentaires dans le cadre de la deuxième revue.

² Sur la base d'un prix de 0,48 dollar EU la livre de coton et d'un taux de change de 1,31 dollar EU pour 1 euro.

Mali — Indicateurs budgétaires, 2004–05 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2004	2005	
	Résultat estimatif	Programme initial	Projection révisée
Recettes et dons	21,7	21,8	24,0
<i>dont</i> : dons	4,6	4,4	5,8
Total des dépenses et prêts nets	24,8	24,6	27,0
<i>dont</i> : salaires	4,7	4,6	5,1
prêts nets	-0,4	-0,2	1,2
investissement	10,0	9,7	10,3
Solde global, base caisse			
Dons compris	-2,8	-2,9	-3,0
Dons exclus	-7,4	-7,3	-8,8
Financement	2,8	2,9	3,0
Intérieur	-0,6	-1,4	-1,6
Extérieur	3,5	4,3	4,6

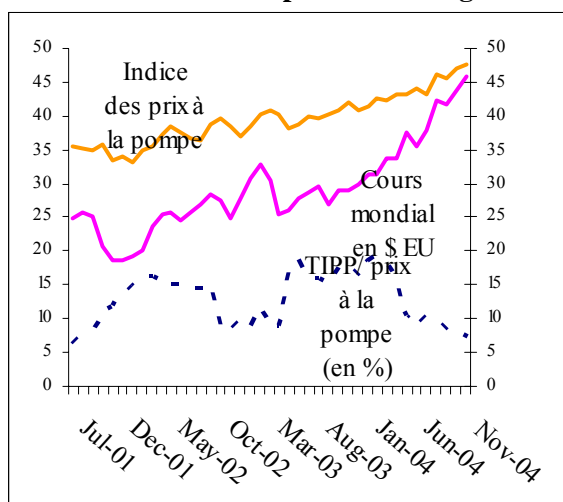
15. **La mission a encouragé les autorités à réduire les dépenses courantes, en particulier les salaires.** La mission craint, tout comme les autorités, que des augmentations substantielles des salaires des secteurs de l'enseignement et de la santé financées sur des ressources de l'initiative PPTE ne se révèlent ultérieurement insoutenables, car les décaissements de cette assistance sont concentrés sur la période initiale. À cet égard, la mission a exhorté les autorités à envisager d'élaborer une politique salariale à long terme compatible avec une progression régulière vers les objectifs du Millénaire pour le développement dans le respect des contraintes financières. Les autorités ont fait observer que la masse salariale a été fixée dans la loi de finances pour 2005 de manière à respecter le plafond défini par les critères de convergence de l'UEMOA (35 % des recettes fiscales), tandis que la mission pointait la forte augmentation des salaires en proportion du PIB.

16. **Les autorités attachent une priorité élevée au renforcement de la gestion de la dépense publique à moyen terme.** Elles soulignent que la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature budgétaire a permis de mieux suivre les dépenses de réduction de la pauvreté. Elles ont simultanément renforcé les programmes budgétaires à moyen terme soumis à l'Assemblée nationale, et travaillent avec la Banque mondiale à élaborer des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) pour les travaux publics et les transports, ceux de l'enseignement et de la santé étant achevés. Les CDMT seront étendus à tous les ministères dotés de services de planification à moyen terme.

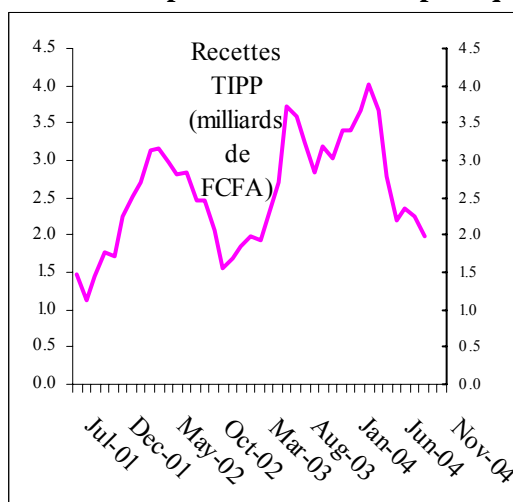
Encadré 2. Impact économique de l'augmentation des taxes sur les produits pétroliers

Le gouvernement a ajusté les taxes sur les produits pétroliers afin de stabiliser les prix à la pompe. La mission a recommandé de relever en 2005 les taxes sur les carburants aux niveaux en vigueur au cours du premier trimestre 2004. Cela aurait pour effet d'augmenter de 10 % les prix à la pompe, et les recettes publiques de 0,6 point de PIB. Les autorités maliennes s'inquiètent de ce que l'augmentation des prix des produits pétroliers sur le marché intérieur aura un impact défavorable sur la croissance, l'inflation et la réduction de la pauvreté.

La taxation comme dispositif de lissage...



...et son impact sur les recettes publiques



Les estimations préliminaires de la mission indiquent que la politique proposée n'aura qu'une incidence défavorable limitée sur l'économie :

- **L'impact sur la croissance devrait être minimal**, car la baisse des dépenses privées sera largement compensée par l'augmentation de la consommation publique.
- **L'impact sur l'inflation sera faible.** Le principal secteur touché sera celui des transports (11 % de la consommation), où les prix augmenteraient de 4,7 %. Les prix de l'alimentation et de l'énergie demeureront *grosso modo* inchangés, ce qui traduit l'importance des facteurs de l'offre sur les prix alimentaires et des exonérations d'impôt sur la production d'électricité.
- **La politique proposée affecterait davantage les non-pauvres que les pauvres.** L'impact sur les pauvres ne serait que de 0,4 % de leurs dépenses en moyenne. Globalement, 30 % environ de l'impact de l'augmentation des taxes serait supporté par des groupes pauvres qui représentent environ 70 % de la population, et 40 % des dépenses de consommation.

Mali — Composition des augmentations de salaires dans le budget 2005

	Crédits budgétaires 2005 (milliards de FCFA)	Augmentation estimée par rapport à 2004 (%)
Masse salariale de la fonction publique (salaires financés sur ressources PPTE exclus)	123,4	11,1
<i>dont :</i>		
Nouvelles embauches	4,5	4,1
Traitements et salaires d'employés existants ¹	118,9	7,0
Salaires financés sur ressources PPTE	16,8	54,1
Salaires de l'administration publique (y-compris universités, hôpitaux)	7,9	25,4
Rémunération totale	148,1	15,4

¹ Y compris coût du réalignement des salaires des employés contractuels.

17. Le renforcement de la politique de dépenses, notamment de son centrage sur la pauvreté, constitue aussi un objectif à moyen terme important du programme (paragraphes 19–20)³. À cette fin, les autorités ont convenu :

- de conclure rapidement les travaux de la commission de révision des salaires, allocations et primes, en vue de les simplifier, de contenir leur coût et d'améliorer leur transparence;
- de passer en revue la composition des dépenses financées sur les ressources de l'initiative PPTE en vue d'augmenter la part consacrée à l'investissement
- de réduire et de mieux cibler les subventions à la consommation d'électricité. Cette mesure reposera sur une étude tarifaire (nouveau repère structurel pour fin septembre 2005);
- de travailler avec les donateurs pour améliorer l'exécution des dépenses à financement extérieur ;
- de réviser les critères d'allocation des dépenses de la caisse de protection sociale qui avait été mise sur pied pour protéger les groupes vulnérables des effets défavorables à court terme de la dévaluation de 1994. Les dépenses budgétées annuellement

³ Les autorités sont en train de préparer le deuxième rapport d'étape annuel du DSRP, qui devrait être achevé en avril 2005.

s'élevaient à 0,4 % du PIB. La révision proposée documenterait dans quelle mesure les fonds parviennent aux groupes vulnérables, réviserait les critères d'allocation en vigueur, et proposerait des mesures pour améliorer le ciblage.

18. **Afin de réduire les pressions sur les dépenses budgétaires à moyen terme, les autorités doivent remédier aux déséquilibres de la caisse de retraite de la fonction publique** (paragraphe 21). Les deux parties étaient d'avis que si rien n'est fait à bref délai pour aligner les cotisations de retraite sur les droits à prestations, le transfert budgétaire annuel actuel de 2/3 % du PIB augmentera jusqu'à des niveaux insoutenables. Les autorités font état de progrès significatifs dans ce domaine. Premièrement, un recensement des retraités a permis quelques économies financières. Deuxièmement, des projets de loi instituant un nouveau régime de retraite et un décret déterminant les paramètres des retraites ont été préparés. Troisièmement, un rapport préliminaire évaluant l'impact de divers paramétrages possibles des réformes a été achevé. Les autorités prépareront une étude actuarielle détaillée — le lancement de l'étude fin 2004 est un critère de réalisation pour la seconde revue⁴. Fin juin 2005, une évaluation des divers paramétrages possibles des réformes sera achevée (repère structurel). Après consultation avec les parties prenantes intéressées, un projet de loi sera soumis à l'Assemblée nationale avec pour objectif de réduire les subventions budgétaires à la caisse de retraite à moyen terme (repère structurel pour fin décembre 2005). Un aspect capital de cette réforme est qu'elle confère au pouvoir exécutif le droit de fixer par décret les paramètres du régime de retraite.

19. **De l'avis général, il convient de procéder avec prudence à la décentralisation budgétaire afin de garantir un minimum de responsabilité et de transparence.** Les autorités ont cité plusieurs facteurs qui vont probablement contribuer à retarder le processus de dévolution aux communes au-delà de 2005. Ceux-ci comprennent i) le manque de capacités au niveau local, ii) l'absence d'incitations pour les fonctionnaires de l'administration centrale à accepter des postes de fonctionnaires locaux, et iii) les maigres perspectives de mobilisation des recettes dans les collectivités locales les plus pauvres. La mission a convenu que le transfert d'autorité aux collectivités locales dépendrait du rythme du développement institutionnel. À cet égard, elle a encouragé les autorités à solliciter l'aide de leurs partenaires, notamment de l'AFRITAC.

C. Politique monétaire et réformes du secteur financier

20. **La politique monétaire en 2005 continue d'être conduite au niveau régional et vise à maintenir la stabilité des prix et à renforcer la position extérieure.** L'augmentation de la monnaie au sens large est ciblée à 6 %, conformément à celle du PIB nominal ; le crédit bancaire net à l'État est projeté en baisse, ce qui permet d'allouer des ressources financières adéquates au secteur privé ; et les actifs extérieurs nets devraient demeurer *grosso modo* inchangés, d'après les projections.

⁴ L'étude actuarielle a été retardée du fait que la recherche initiale d'un conseiller qualifié n'a pas abouti. Un appel d'offres international pour un conseiller a été lancé en janvier 2005.

21. **La mission et les autorités se sont accordées sur un programme de renforcement des fonctions d'intermédiation du secteur financier (paragraphes 23–26)**, visant à :

- dégager l'État de ses dernières participations dans les banques commerciales,
- renforcer les bilans des banques grâce à un contrôle effectif,
- suivre de près les évolutions du secteur en expansion de la micro-finance, et
- améliorer la position financière des fonds de pension et développer le secteur des assurances.

22. **La réforme du secteur financier a connu des progrès mitigés.** Si le système de paiements a été modernisé depuis juin 2004, la privatisation de deux grandes banques, la Banque de développement du Mali (BDM) et la Banque internationale du Mali (BIM) a souffert de retards. Dans le cas de la BDM, la difficulté consiste à obtenir que la banque centrale régionale (BCEAO) accepte de se défaire de sa participation de 20 % en même temps que l'État cèdera la sienne. Pour la BIM, l'adoption d'une stratégie et d'un calendrier de privatisation (critère de réalisation pour fin septembre 2005) a été retardée jusqu'en novembre en raison de difficultés dans la procédure de recrutement d'un conseiller. La mission a soutenu qu'aucune de ces contraintes ne représente un obstacle insurmontable et que le programme a besoin d'un peu de volonté politique. L'acceptation d'offres financières pour la BIM devrait être achevée fin juin 2005 (critère de réalisation).

23. **Le gouvernement poursuit aussi la réforme des institutions financières non bancaires qui vise à améliorer le fonctionnement et la compétitivité du système financier.** Les fichiers des cotisants et des bénéficiaires du système de protection sociale privé (INPS) ont été vérifiés et rationalisés, notamment par un contrôle physique. Avec l'aide de la Banque mondiale, les autorités prennent des mesures pour accroître l'efficacité du secteur des assurances.

D. Le secteur du coton et la privatisation

24. **En dépit de revers, les autorités demeurent déterminées à conduire les réformes nécessaires au renforcement des résultats du secteur du coton.** Les autorités soutiennent que pour accroître les chances de succès de la privatisation de la CMDT, il faut prendre le temps de procéder aux mesures préparatoires nécessaires. Ceci repousserait de 2006 à 2008 la vente prévue, selon un calendrier révisé. Les principales mesures préparatoires à la privatisation prévues au calendrier des autorités comprennent i) l'ouverture du capital de la CMDT aux associations de producteurs en août 2005, ii) la création d'une bourse du coton en novembre 2005, iii) la formation de coopératives cotonnières régionales d'ici mai 2006, iv) la décentralisation de la gestion de la CMDT au niveau de la zone de production avant juillet 2006 et v) l'adoption d'un schéma opérationnel de privatisation au plus tard en novembre

2007⁵. La mission a exprimé l'opinion que des délais supplémentaires étaient regrettables mais a reconnu que sans l'appui des producteurs et un cadre réglementaire et institutionnel approprié, la privatisation n'améliorerait pas les résultats. La mission a indiqué qu'il importe d'éviter tout délai supplémentaire dans la mise en œuvre du plan d'action de préparation de la CMDT à la privatisation.

25. En préparation à la privatisation de 2008, la stratégie du secteur cotonnier renforce aussi le mécanisme de fixation des prix afin de réduire le risque que représentent pour le budget les pertes du secteur cotonnier (encadré 3) et poursuit la privatisation des principaux actifs du secteur du coton (paragraphe 27). Les autorités ont mis en place un nouveau mécanisme de fixation des prix (mesure préalable) qui limitera à l'avenir les risques du secteur cotonnier pour le budget. Plus précisément, le mécanisme envisage la fixation fin avril 2005 d'un prix au producteur initial dans la fourchette de 160–175 FCFA/kg au lieu de 210 FCFA/kg en 2004 (nouveau critère de réalisation pour fin avril 2005). En outre, le mécanisme dispose d'une clause permettant, avant la récolte du coton, d'ajuster le prix au producteur à la baisse si, à la lumière des projections des cours mondiaux du coton, l'on prévoit que la CMDT ne sera pas en mesure de payer le prix au producteur initial fin août (nouveau critère de réalisation pour fin août 2005). Le nouveau mécanisme de fixation des prix à la production, quoique controversé, a été avalisé par toutes les parties prenantes et est dans le domaine public, ce qui renforce son internalisation. L'opinion de la mission est qu'une mise en œuvre déterminée du nouveau mécanisme de fixation des prix à la production offrira une sauvegarde appropriée contre les risques budgétaires du secteur du coton à partir de 2005/06.

26. La privatisation du secteur du coton se poursuit. En septembre 2004, un appel d'offres pour l'achat de HUICOMA (producteur d'huile de graines de coton) a été lancé. Trois soumissions acceptables ont été reçues. La vente sera sans doute achevée début 2005. Les autorités considèrent aussi une offre de l'actionnaire étranger minoritaire de la CMDT d'acheter certaines installations d'égrenage de coton en 2006. La mission a pris note de ces discussions tout en faisant remarquer qu'une vente partielle des installations d'égrenage se heurtera aux mêmes contraintes évoquées par les autorités dans le contexte d'une privatisation complète.

27. Eu égard au calendrier de privatisation révisé et aux autres réformes du secteur du coton, les autorités ont sollicité une dérogation au critère de réalisation relatif au schéma opérationnel de privatisation de la CMDT (critère de réalisation pour fin septembre 2004).

⁵ Il sera envisagé d'établir la conditionnalité des éléments de ce calendrier lors des prochaines revues.

Encadré 3. Réforme du secteur du coton

La réforme du secteur du coton vise à améliorer la concurrence et à accroître la capacité de l'économie de s'adapter avec flexibilité aux variations des prix internationaux.

Les priorités sont de réduire les coûts de production des agriculteurs et de la transformation du coton tout en établissant un mécanisme de fixation des prix fondé sur le marché pour l'achat du coton-graine afin de protéger le budget. Des progrès considérables ont été accomplis pour améliorer l'efficacité du secteur depuis 2001. La compagnie cotonnière d'État (CMDT) s'est recentrée sur ses métiers de base (égrenage et commercialisation), et a transféré ses autres activités au secteur privé. Cela a permis une réduction considérable du personnel de la CMDT en 2003.

Le rattachement des prix à la production aux prix du marché international se heurte à des difficultés.

Les prix à la production au Mali sont plus élevés que dans les pays voisins, et ne sont pas formellement rattachés aux prix mondiaux. De ce fait, la CMDT a encouru des pertes qui obligent l'État à fournir une assistance financière lorsque les cours mondiaux baissent.

Secteur cotonnier : coût budgétaire
(en pourcentage du PIB)

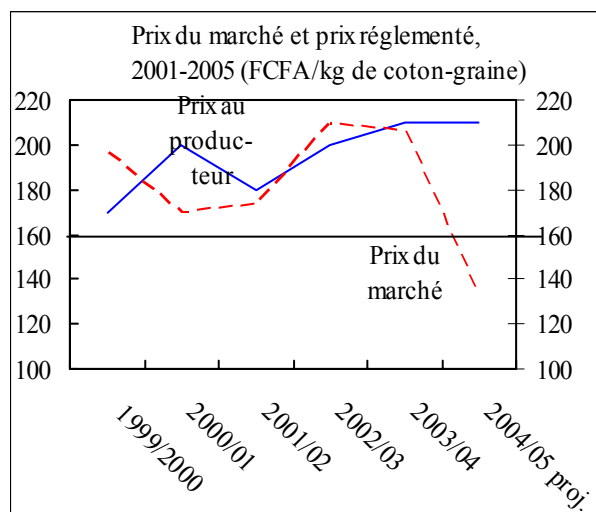
2001	0,6
2002	1,9
2003	0,6
2004	0,0
2005 (projection)	1,4

Prix au producteur du coton-graine dans des pays comparables

Pays	Production 2003/04 (1000 t)	Prix au producteur	
		2003/04	2004/05
Mali	264	200	210
Burkina Faso	210	185	210
Bénin	150	185	
Togo	75	175	185
Tchad	50	160	190

Source: services du FMI

Afin de parer aux risques pour le budget, les autorités maliennes ont l'intention d'adopter un nouveau mécanisme de fixation des prix. Le mécanisme centre la détermination du prix intérieur sur les évolutions internationales, et une règle de répartition des recettes brutes entre la CMDT et les producteurs de coton offre une incitation à réduire les coûts. Le mécanisme se compose d'un prix initial fixé dans les limites d'une fourchette prédéterminée (160-175 FCFA /kg), et d'un prix final fixé par référence aux pertes potentielles résultant du prix initial.



28. **La privatisation de la compagnie de télécommunications d'État, SOTELMA, a subi des retards (paragraphe 28).** Les autorités avaient envisagé dans leur programme pour 2004 qu'une stratégie et un calendrier seraient adoptés fin juin 2004 pour mener à bien la privatisation (critère de réalisation). Cependant, la sélection du conseiller qui devait se charger d'élaborer la stratégie a subi de longs retards. À la suite d'entretiens avec la Banque mondiale, en janvier 2005 les autorités ont adopté un cadre révisé pour la vente qui envisage une conclusion de la vente en juillet 2006. À l'appui de la demande de dérogation, les autorités vont lancer un appel d'offres pour le recrutement d'un conseiller en investissement à titre de mesure préalable pour la revue. La mission a indiqué que ce retard est coûteux, la SOTELMA devant faire face à la concurrence du secteur privé sur le marché très profitable du téléphone cellulaire.

III. MODALITÉS DU PROGRAMME

29. **La lettre d'intention jointe décrit les progrès de la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC et demande l'achèvement de la première revue :**

- Tous les critères de réalisation quantitatifs applicables ont été respectés.
- Les autorités demandent une dérogation pour trois critères de réalisation structurels (plan de privatisation pour la SOTELMA, plan de privatisation pour la BIM, et schéma opérationnel de privatisation pour la CMDT). Sur la base des actions correctives prises dans tous les domaines d'action décrits ci-devant, la mission appuie la demande de dérogation.

30. **Deux mesures préalables à l'achèvement de la première revue ont été mises en œuvre.** Un appel d'offres pour le recrutement d'un conseiller en privatisation pour la vente de la SOTELMA a été lancé en janvier 2005 et un mécanisme de fixation des prix à la production pour le secteur du coton, qui réduit les risques budgétaires en transmettant périodiquement les signaux du marché aux producteurs et à la CMDT a été adopté le 13 janvier.

31. **Le programme pour 2005 comporte trois critères de réalisation structurels :** annonce fin avril 2005 d'un prix du coton à la production pour 2005-06 qui réduit les risques pour le budget si les projections montrent que la CMDT ne sera pas en mesure de payer le prix initial, et clôture fin juin 2005 de la réception des soumissions financières pour la vente de la participation de l'État dans la BIM. Les repères structurels pour 2005 sont résumés à l'annexe B de la lettre d'intention des autorités.

IV. ÉVALUATION PAR LA MISSION DU FMI

32. **Les évolutions défavorables de l'agriculture et la détérioration des termes de l'échange pour le coton et le pétrole ont considérablement assombri les perspectives économiques du Mali.** Pour ce qui est de l'agriculture, l'impact de la météorologie défavorable sur la production a été encore amplifié par l'infestation de criquets, et le risque subsiste que la prochaine campagne en souffre également. La baisse des cours mondiaux du

coton — due à la fois au subventions à la production et à l'accroissement des rendements dans les principaux pays producteurs — couplée aux rigidités des prix à la production intérieurs va se traduire par des pertes d'exploitation substantielles pour la CMDT en 2005. Les retards de la transmission au consommateur des hausses des prix du pétrole ont provoqué des déficits de recettes fiscales en 2004 et, faute de mesures correctives, en 2005. Ainsi, dans le cas du coton comme dans celui du pétrole, des politiques destinées à protéger les producteurs et les consommateurs ont eu pour effet de transmettre au budget les chocs des prix extérieurs.

33. **La difficulté macroéconomique immédiate consiste à limiter l'impact budgétaire et la détérioration du compte des transactions extérieures courantes tout en préservant les objectifs de réduction de la pauvreté.** Bien que les résultats budgétaires jusqu'à fin 2004 aient été bons dans l'ensemble, grâce à l'activité économique soutenue de la première moitié de l'année, la situation est devenue plus difficile à gérer pendant la seconde moitié de 2004 et ne sera pas viable en 2005 sans mesures correctives et financement extérieur additionnel, en raison de l'ampleur des chocs extérieurs.

34. **L'ajustement budgétaire et les réformes structurelles demeurent les principaux instruments dont disposent les autorités.** Les autorités ont convenu de mesures pour réduire le déficit d'exploitation projeté du secteur cotonnier, notamment par une réforme fondamentale du mécanisme de fixation des prix à la production. Elles se sont aussi engagées à augmenter substantiellement le taux de la taxe sur les produits pétroliers, notamment par un relèvement immédiat. La mission est d'avis qu'il serait bénéfique pour la stabilité des recettes que l'État cesse de s'impliquer dans la fixation des prix pétroliers et que cela n'aurait pas de conséquences défavorables pour les groupes vulnérables. Le gouvernement mérite des éloges pour avoir proposé promptement une réduction considérable des dépenses budgétaires 2005 lorsque l'impact budgétaire probable des chocs extérieurs est devenu évident. Néanmoins la mission est préoccupée par l'augmentation de la masse salariale en 2005, qui vient s'ajouter aux augmentations des années précédentes, et invite les autorités à freiner les augmentations à l'avenir. Les autorités ont aussi progressé dans la réduction et l'élimination des exonérations d'impôt et la simplification des principaux impôts, et s'attaqueront aux faiblesses évidentes de la perception des recettes non fiscales en 2005.

35. **Afin de compléter ces efforts le gouvernement a demandé une assistance extérieure additionnelle pour 2005.** Cette assistance va permettre de maintenir les dépenses budgétaires à des niveaux proches de ceux envisagés dans le cadre à moyen terme de la FRPC, notamment d'accroître l'emploi dans les secteurs de la santé et de l'enseignement, de limiter l'accumulation de dettes, et contribuera à soutenir la croissance en éliminant la nécessité de nouvelles hausses d'impôt.

36. **L'amélioration de la gestion de la dépense publique et les autres réformes structurelles budgétaires continuent de progresser.** Les autorités ont commencé à s'attaquer aux importants déséquilibres de la caisse de retraite de la fonction publique. L'examen des dépenses sociales aidera aussi à identifier les moyens de mieux cibler l'appui budgétaire aux groupes vulnérables. La décentralisation des fonctions administratives et de la perception des recettes demeure un objectif important du gouvernement, mais la mission a

fait observer qu'il convient de procéder avec prudence eu égard aux nombreuses contraintes institutionnelles.

37. Il est d'une importance capitale pour la croissance et la stabilité macroéconomiques que la mise en œuvre du programme de privatisations soit rapidement activée. Les difficultés financières renouvelées du secteur du coton rappellent s'il en était besoin les coûts continuels qu'entraînent les retards dans le processus de privatisation de la CMDT. La mission invite vivement les autorités à examiner les options possibles pour la privatisation de la CMDT, notamment en collaboration avec la Banque mondiale, en vue d'accélérer les progrès dans ce domaine. Les revers subis dans les secteurs des télécommunications et de la banque, principalement pour des raisons procédurales, auraient pu être réduits si les autorités s'étaient montrées plus déterminées. La mission prend note des progrès de la privatisation de HUICOMA, et les mesures prises récemment dans le processus de vente de la BIM et de la SOTELMA sont encourageantes. Néanmoins, afin de consolider les gains macroéconomiques obtenus dans le cadre des précédents programmes FRPC et avec la réduction de dette de l'initiative PPTE, aucune complaisance n'est plus possible. Il importe de mettre en œuvre d'urgence de façon complète et dans les délais prévus les réformes structurelles engagées dans ce domaine.

38. Dans le secteur financier, il conviendra de compléter les progrès de la privatisation des participations d'État dans les banques commerciales par le renforcement du contrôle bancaire et le développement du secteur financier non bancaire.

39. Dans ce contexte, la mission recommande l'achèvement de la première revue et l'approbation des dérogations sollicitées par les autorités. Le Mali a maintenu la stabilité macroéconomique et pris des mesures significatives pour réduire à l'avenir les risques pour le budget en cas d'évolutions extérieures défavorables. Les autorités demeurent déterminées à poursuivre le programme de réformes structurelles en cours qui vont soutenir la croissance et contribuer à soulager la pauvreté. Le Mali peut se prévaloir d'une manière générale de bons antécédents dans la mise en œuvre de ses programmes et il mérite l'appui de la communauté internationale.

Tableau 1. Mali: — Situation économique et financière, 2002–07

	2002	2003	2004		2005		2006	2007
			Prog.	Proj.	Prog.	Proj.		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Produit intérieur brut et prix								
PIB à prix constants	4,3	7,4	4,7	2,2	6,1	5,8	5,8	6,1
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	2 330	2 574	2 699	2 602	2 925	2 753	3 049	3 320
Déflateur du PIB	1,0	2,9	1,5	-1,0	2,1	0,0	4,7	2,7
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	5,0	-1,3	2,5	-3,0	2,5	2,5	2,5	2,5
Secteur extérieur								
Exportations, f.o.b.	17,6	-11,5	10,9	5,3	5,5	-4,7	12,2	7,4
Importations, f.o.b.	-8,5	13,7	7,5	4,5	7,9	7,8	4,2	4,6
Volume d'exportations	31,7	-11,8	3,6	-2,9	4,6	4,2	5,1	5,1
<i>dont: exportations hors secteur aurifère</i>	47,3	-1,0	17,4	14,4	1,4	-3,9	-7,1	6,6
Volume d'importations	-10,4	11,1	8,3	-0,8	7,7	6,3	4,6	3,4
Termes de l'échange	-9,5	-2,4	9,5	2,4	1,1	-9,8	7,7	1,1
Taux de change effectif nominal 1/	1,5	4,4	...	1,3
Taux de change effectif réel 1/	4,8	1,1	...	-4,5
Finances publiques								
Recettes totales	19,2	13,7	8,9	5,9	10,4	12,6	12,5	10,7
Dépenses totales et prêts nets 2/	16,0	5,3	19,8	13,3	9,0	15,5	5,2	8,9
Dépenses courantes	10,3	2,5	15,9	12,5	9,2	9,1	10,8	8,8
Dépenses de capital et prêts nets 2/	24,6	9,0	25,0	14,3	8,8	23,4	-0,8	9,0
Monnaie et crédit								
Crédit à l'État 3/	-1,8	-7,6	0,5	0,6	...	-3,9
Crédits au reste de l'économie	21,6	17,3	9,1	1,4	...	14,2
Masse monétaire au sens large (M2)	28,4	21,9	9,6	6,6	...	5,9
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2)	3,7	3,4	3,2	3,2	...	3,2
Taux d'intérêt (en pourcentage; fin de période) 2/ 4/	6,5	5,0	...	5,0
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Investissement et épargne								
Investissement intérieur brut 5/	18,5	24,9	20,6	18,8	20,9	21,1	21,5	21,6
État	7,0	6,8	7,7	8,0	7,8	8,2	8,2	8,3
Autres secteurs	11,6	18,8	13,1	10,9	13,3	12,9	13,5	13,4
Épargne domestique brute	18,5	20,0	17,1	13,9	17,1	13,1	16,0	16,5
État	0,0	1,2	0,4	0,6	0,6	-0,4	1,1	1,5
Autres secteurs	18,4	18,8	16,7	13,3	16,5	13,5	14,9	15,0
Budget de l'État								
Recettes totales	15,9	16,4	17,0	17,2	17,3	18,3	18,6	18,9
Total des dépenses et prêts nets 1/	23,2	22,1	24,5	24,8	24,6	27,0	25,7	25,7
Solde global (base ordonnancement, hors dons)	-7,3	-5,7	-7,5	-7,1	-7,3	-8,8	-7,1	-6,8
Solde de base 5/	-1,3	-0,2	-1,2	-1,1	-1,1	-2,1	-0,6	-0,3
Solde de base 6/	0,1	1,1	-0,1	0,5	-0,1	-0,8	0,4	0,6
Secteur extérieur								
Solde extérieur courant, transferts officiels compris	-3,0	-4,5	-4,3	-4,6	-6,2	-5,9	-7,5	-6,9
Solde extérieur courant, hors transferts officiels	-4,3	-6,9	-5,1	-6,4	-6,3	-9,0	-7,6	-7,0
Ratio du service de la dette 8/								
Avant allègement	10,0	10,1	10,5	10,5	10,8	10,4	8,7	9,1
Après allègement	6,3	5,7	6,4	6,3	6,9	6,9	5,5	6,1
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)								
Solde de la balance des paiements	138,2	159,3	-99,7	64,2	-144,1	-29,3	-180,5	-188,5
Réserves internationales brutes	594,5	908,7	870,0	1018,8	913,0	1041,8	1021,9	1002,3
(en mois d'importations de biens de l'année suivante) 9/	5,4	6,9	7,0	6,7	6,7	6,8	6,7	6,2
Exportations (en pourcentage du PIB)	31,9	26,6	26,9	27,7	26,2	25,4	25,6	25,2
Importations (en pourcentage du PIB)	32,0	32,1	31,4	32,6	32,4	33,3	31,3	30,4
Taux du dollar EU (fin de période)	625,5	519,4	...	498,4

Sources : autorités maliennes; et estimations et projections des services du Fonds.

1/ Données à fin octobre 2004.

2/ Les données sont sur base ordonnancements.

3/ Variation en pourcentage de la masse monétaire de début de période.

4/ Intérêt de fin de période sur le marché monétaire de l'Union monétaire ouest-africaine.

5/ A l'exclusion du PESAP; la série pourrait donc être légèrement différente de celle des comptes nationaux

6/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses totales et prêts nets (hors dépenses en capital sur financement extérieur.

7/ Définis comme (5/) ci-dessus moins les dépenses PPTE et les dépenses exceptionnelles du crédit de la Banque mondiale.

8/ En pourcentage des exportations de biens et services.

9/ Biens et services.

Tableau 2. Mali — Principaux indicateurs économiques, 2002–07

	2002	2003	2004		2005		2006	2007
	Act.	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Projections	
(Variation annuelle en pourcentage et à prix constants)								
Secteur primaire	-3,6	18,4	-0,7	-4,7	4,6	3,0	4,0	4,9
Agriculture	-7,9	32,8	-4,2	-10,6	5,1	2,5	4,1	5,4
Agriculture vivrière hors riz	3,2	32,0	-9,3	-10,7	5,0	5,0	3,0	5,0
Riz	-24,4	36,1	6,0	-12,9	6,0	6,0	7,3	7,3
Agriculture industrielle hors coton	2,8	7,7	6,0	-11,4	6,0	6,0	4,0	6,0
Branche consolidée du coton	-23,0	40,5	0,0	-6,9	4,0	-13,0	4,0	4,0
Elevage	1,6	1,0	5,0	5,5	3,8	3,8	4,0	4,0
Pêche et Forêt	2,6	2,6	3,8	2,6	3,8	3,8	3,8	4,6
Secteur secondaire	18,4	-8,6	5,8	2,7	7,6	7,7	8,6	7,1
Industries extractives	22,5	-18,9	-6,9	-16,8	8,3	13,2	16,4	3,9
Industries manufacturières	22,7	-5,5	18,8	20,9	6,0	2,9	0,8	7,7
Energie	15,1	9,0	15,0	15,0	10,0	7,0	10,0	11,0
Bâtiment et travaux publics	4,4	5,1	7,0	8,0	8,0	8,0	8,0	10,0
Secteur tertiaire	1,1	7,6	9,1	7,5	5,6	5,9	5,4	6,2
PIB au coût des facteurs	3,5	6,9	4,4	1,6	5,7	5,3	5,7	6,0
Impôts indirects	14,4	12,5	8,0	8,0	10,5	10,5	7,1	6,9
PIB aux prix du marché	4,3	7,4	4,7	2,2	6,1	5,8	5,8	6,1
PIB hors secteur aurifère	2,3	10,7	5,9	4,0	5,9	5,2	4,9	6,2
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Ensemble de l'économie	-3,0	-4,5	-4,3	-4,6	-6,2	-5,9	-7,5	-6,9
épargne nationale brute	15,6	21,1	16,5	14,3	17,6	15,3	14,2	14,9
<i>Dont</i> : épargne intérieure	18,5	20,0	17,1	14,0	19,9	13,2	16,1	16,6
Investissement brut intérieur	18,6	25,6	20,8	18,9	23,8	21,2	21,8	21,8
Pour mémoire :								
Compte extérieur courant 1/	-3,0	-4,5	-4,3	-4,6	-6,2	-5,9	-7,5	-6,9
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	2 330	2 574	2 699	2 602	2 925	2 753	3 049	3 320

Sources : autorités maliennes; et estimations et projections des services du Fonds.

1/ Transferts officiels inclus.

Tableau 3. Mali — Balance des paiements, 2002–07 1/

(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2002	2003	2004		2005	2006	2007
	Est.	Est.	Prog.	Proj. Rev.		Projections	
Solde extérieur courant							
Transferts officiels non compris	-100,0	-178,6	-138,7	-166,1	-248,3	-232,3	-233,2
Transferts officiels compris	-69,2	-114,8	-117,0	-119,3	-162,1	-229,9	-230,6
Exportations, f.à.b.	624,6	552,8	622,8	582,1	555,0	622,7	668,6
Coton (fibre)	155,4	151,3	204,1	203,4	123,1	106,2	110,3
Or	400,0	313,7	321,4	279,6	322,0	389,2	419,7
Autres	69,1	87,8	97,3	99,0	109,9	127,3	138,6
Importations, f.à.b.	-492,8	-560,2	-541,8	-585,4	-631,3	-657,6	-687,6
Produits pétroliers	-86,9	-100,2	-78,1	-116,1	-125,8	-122,0	-124,1
Balance commerciale	131,8	-7,4	81,0	-3,3	-76,3	-34,9	-19,1
Services, net	-135,6	-135,0	-182,2	-125,4	-142,2	-139,7	-153,6
Credit	118,1	131,1	104,2	138,2	143,8	156,4	168,7
Debit	-253,7	-266,1	-286,4	-263,6	-286,0	-296,1	-322,3
Revenus, net	-167,4	-81,3	-81,5	-81,4	-83,1	-113,0	-118,9
<i>dont: intérêts sur dette publique</i>	-16,8	-15,7	-17,9	-17,8	-14,8	-15,8	-16,4
Transferts privés, net	71,2	45,1	44,0	44,0	53,3	55,3	58,4
Transferts officiels, net	30,8	63,8	21,7	46,8	86,2	2,4	2,6
<i>dont: aide budgétaire</i>	16,6	51,7	19,5	44,6	84,0	0,0	0,0
Compte de capital et d'opérations financières	195,7	221,0	56,9	153,2	147,5	140,2	137,0
Compte de capital, net	72,7	67,1	76,3	78,3	79,2	87,2	94,7
<i>dont: Dons projets</i>	69,2	63,1	74,3	74,3	75,2	83,2	90,7
Compte d'opérations financières	123,0	153,8	-19,3	74,9	68,3	53,0	42,3
Privé, net 2/	62,0	77,9	-73,8	13,6	-28,4	-23,4	-37,9
Investissement direct (net)	168,8	26,7	21,6	26,4	32,3	24,6	27,7
Investissement privé de portefeuille (net)	36,7	4,4	5,5	4,3	6,5	6,5	6,5
Autres investissements privés	-143,5	46,8	-100,9	-17,1	-67,2	-54,5	-72,1
Officiel, net	61,0	76,0	54,5	61,3	96,7	76,3	80,3
Déboursements (net)	102,6	112,7	94,8	101,6	139,6	116,4	127,5
Amortissement de la dette publique	-41,6	-36,8	-40,3	-40,3	-42,9	-40,1	-47,2
Allègement de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	-30,2	-13,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	96,3	92,6	-60,1	33,9	-14,6	-89,7	-93,6
Financement	-96,3	-92,6	60,1	-33,9	14,6	89,7	93,6
Avoirs extérieurs net	-123,9	-122,6	-25,0	-63,5	-10,0	10,0	10,0
<i>dont: financement du FMI</i>	-10,0	-6,4	-18,2	-16,1	-12,0	-9,8	-11,5
Assistance au titre de l'initiative PPTE 3/	27,5	30,1	29,6	29,6	24,6	24,6	24,7
Besoin de financement résiduel	0,0	0,0	55,5	0,0	0,0	55,1	58,9
Pour mémoire:							
Commerce extérieur							
Indice du volume d'exportations	31,7	-11,8	3,6	-2,9	4,2	5,1	5,1
Indice du volume d'importations	-10,4	11,1	8,3	-0,8	6,3	4,6	3,4
Valeur unitaire des exportations	-10,7	0,3	9,4	8,5	-8,5	6,8	2,2
Valeur unitaire des importations	-1,3	2,8	-0,1	5,9	1,4	-0,8	1,1
Indice des termes de l'échange	-9,5	-2,4	9,5	2,4	-9,8	7,7	1,1
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Solde extérieur courant							
Transferts officiels non compris	-4,3	-6,9	-5,1	-6,4	-9,0	-7,6	-7,0
Transferts officiels compris	-3,0	-4,5	-4,3	-4,6	-5,9	-7,5	-6,9
Dette publique extérieure	90,2	72,6	77,9	70,2	61,4	55,5	49,8
Service de la dette 4/							
Avant allègement	10,0	10,1	10,5	10,5	10,4	8,7	9,1
Après allègement (y compris PPTE)	6,3	5,7	6,4	6,3	6,9	5,5	6,1

Sources : autorités maliennes; et estimations et projections des services du Fonds.

1/ Présentée selon la 5ème édition du Manuel de Balance des Paiements du FMI.

2/ Inclut les entrées de capital de court terme.

3/ Somme de l'Initiative PPTE originale et de l'Initiative PPTE renforcée.

4/ En pourcentage des exportations de biens et services.

Tableau 4. Mali — Besoins et ressources de financement extérieur, 2002–07

(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	Est.			Projections		
Besoins	301,7	362,1	270,9	303,4	264,5	271,5
Déficit du solde extérieur courant, transferts officiels exclus	100,0	178,6	166,1	248,3	232,3	233,2
Amortissement de la dette	41,6	36,8	40,3	42,9	40,1	47,2
Rachats FMI	16,0	16,2	18,2	14,8	11,9	12,5
Variation des actifs extérieurs nets (augmentation +) 1/	113,9	116,9	46,4	-2,6	-19,8	-21,5
Ajustement 2/	30,2	13,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Ressources	301,7	362,1	270,9	310,0	264,4	271,4
Transferts officiels 3/	30,8	63,8	46,8	86,2	2,4	2,6
Dons officiels liés aux projets 3/	69,2	63,1	74,3	75,2	83,2	90,7
Décaissements de prêt public à long terme 3/	102,6	112,7	101,6	139,6	116,4	127,5
Budgétaire	31,5	34,9	6,8	29,6	0,0	0,0
Lié aux projets	71,1	77,8	94,8	110,0	116,4	127,5
Capitaux privés (net) 4/	65,5	81,9	17,6	-24,4	-19,4	-33,9
Debt relief, including HIPC Initiative assistance 5/	27,5	30,1	29,6	31,2	24,6	24,7
Debt en négociation/sous moratoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Utilisation des ressources du FMI: Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) et facilité pour la réduction de la pauvreté et pour le financement exceptionnel	6,0	10,5	1,1	2,2	2,0	1,0
Financement exceptionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	55,1	58,9
Postes pour mémoire :						
Taux de change : francs CFA par DTS	781,5

Sources : autorités maliennes; et estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Ne comprend pas la variation de la position nette vis-à-vis du FMI.

2/ Erreurs et omissions.

3/ Inclut à la fois les engagements existants et attendus.

4/ Inclut les dons de capital privés.

5/ Somme du cadre des initiatives PPTTE originelle et renforcée pour l'estimation de 2000 et la projection de 2001.

Tableau 5. Mali — Situation monétaire, 2002–05

	2002			2003			2004			2005					
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Mars	Avril	Sept.	Déc.	Janv.	Sept.	Déc.		
				Prog.	Prov.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.		
Avoirs extérieurs nets	271,6	400,4	401,2	422,7	405,4	460,2	458,6	404,9	464,3	412,6	468,0	478,0	471,4	473,0	478,0
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	226,0	361,9	363,8	370,6	368,0	413,5	424,4	367,5	421,7	375,2	425,4	428,8	428,8	430,4	435,4
Banques commerciales	45,6	38,5	37,4	52,1	37,4	46,7	34,2	37,4	42,6	37,4	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6
Avoirs intérieurs nets	341,4	371,8	385,3	386,2	379,4	352,0	338,2	398,8	381,8	419,5	345,4	355,4	382,1	400,4	383,3
Crédit à l'État, net	-27,5	-74,9	-52,7	-46,9	-58,3	-37,9	-36,9	-61,5	-28,6	-69,5	-70,1	-46,9	-84,3	-93,7	-101,5
BCEAO, net	107,4	91,8	88,7	95,5	81,1	90,8	84,2	78,4	88,9	70,5	88,9
Banques commerciales, net	-134,9	-166,1	-140,9	-141,7	-138,9	-128,6	-120,8	-139,4	-117,4	-139,4	-158,9
Autres institutions	0,0	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,1	-0,2	-0,6	-0,1	-0,6	-0,1
Crédits à l'économie	411,5	482,8	475,9	496,2	475,7	460,3	448,8	498,3	481,0	527,0	489,4	476,1	540,2	567,9	558,7
Autres postes, nets	-42,6	-44,9	-38,0	-63,1	-38,0	-70,4	-73,8	-38,0	-70,6	-38,0	-73,8	-73,8	-73,8	-73,8	-73,8
Masse monétaire (M2)	626,3	763,4	786,4	809,0	784,8	812,3	796,7	803,6	846,1	832,1	813,5	833,5	853,5	873,5	861,4
Circulation fiduciaire	247,4	318,2	319,3	343,3	330,7	368,7	368,3	338,0	370,1	335,9	339,0
Dépôts en banques	378,9	445,2	467,2	465,6	454,1	443,6	428,5	465,6	476,0	496,2	474,4
(En pourcentage de la masse monétaire de début de période)															
Contribution à la croissance de la masse monétaire	15,1	18,5	1,8	2,9	2,3	7,8	7,6	2,3	8,4	3,3	8,9	1,2	0,4	0,6	1,2
Avoirs extérieurs nets	10,6	3,4	1,8	3,0	1,0	-1,4	-3,3	3,5	2,5	6,3	-2,3	1,2	4,5	6,8	4,7
Avoirs intérieurs	-1,8	-7,6	2,7	3,7	1,9	4,9	5,0	1,5	6,1	0,5	0,6	2,9	-1,7	-2,9	-3,9
Dont : crédit à l'administration centrale	28,4	21,9	3,6	6,0	3,3	6,4	4,4	5,8	10,8	9,6	6,6	2,5	4,9	7,4	5,9
Masse monétaire (M2)	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)														
Pour mémoire:															
Masse monétaire (M2)	28,4	21,9	...	19,7	...	20,8	14,5	...	19,6	9,6	6,6	3,1	7,1	3,2	5,9
Crédits à l'économie	21,6	17,3	...	19,6	...	17,6	11,5	...	13,3	9,1	1,4	3,8	20,3	18,1	14,2
Vitesse de circulation (PIB/M2)	3,7	3,4	3,2	3,2	3,2
Monnaie fiduciaire / M2 (en pourcentage)	39,5	41,7	...	42,4	...	45,4	43,7	40,4	41,7

Sources : BCEAO et estimations et projections des services du Fonds.

Tableau 6. Mali — Tableau des opérations de l'administration centrale, 2004–05

	2002		2003		2004			2005	
	Act.	Prog.	Septembre		Décembre		Projections		
			Act.	Prog. 1/	Est.	Prog.	Révisées		
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)									
Recettes et dons	456,7	536,5	393,7	395,3	578,4	565,4	636,6	648,3	
Recettes totales	370,9	421,8	318,5	331,1	459,2	446,5	507,0	502,7	
Recettes budgétaires	337,2	384,4	291,2	299,7	420,2	407,5	467,0	462,7	
Recettes fiscales	306,0	349,2	265,7	285,8	383,7	390,9	427,3	434,1	
Recettes non fiscales	31,2	35,2	25,5	13,9	36,4	16,7	39,7	28,5	
Recettes fds. spéc. et budgets annexes	33,7	37,4	27,3	31,4	39,0	39,0	40,0	40,0	
Dons	85,8	114,8	75,2	64,2	119,3	118,9	129,6	145,6	
Projets	69,2	63,1	55,7	55,7	74,3	74,3	80,5	75,2	
Budgétaires	16,6	51,7	19,5	8,5	45,0	44,6	49,2	70,4	
Dépenses et prêts nets (base ordonnancements)	540,6	569,0	458,4	445,9	660,4	644,4	720,1	744,4	
Dépenses budgétaires	511,7	535,5	433,8	421,2	625,7	614,8	684,5	670,9	
Dépenses courantes	308,7	316,3	251,0	246,7	366,7	355,8	400,6	388,2	
Personnel	93,5	106,2	91,5	90,9	122,0	122,0	134,7	140,2	
Biens et Services	109,0	107,6	80,5	87,1	139,2	138,2	159,2	143,3	
Transferts et subventions	87,8	83,8	65,3	55,3	87,0	77,0	87,4	85,1	
Intérêts	18,4	18,8	13,7	13,4	18,6	18,6	19,3	19,6	
Dépenses en capital	203,1	219,2	182,8	174,6	259,0	259,1	283,9	282,7	
Financement extérieur	140,3	140,9	126,8	120,2	169,0	169,0	181,4	185,2	
Emprunts	71,1	77,8	71,1	64,5	94,8	94,8	100,9	110,0	
Dons	69,2	63,1	55,7	55,7	74,3	74,3	80,5	75,2	
Financement intérieur	62,7	78,3	56,0	54,4	90,0	90,0	102,5	97,5	
Dépenses fds. spéc. et budgets annexes (hors salair	33,7	37,4	27,3	31,4	39,0	39,0	40,0	40,0	
Prêts nets	-4,9	-3,9	-2,7	-6,7	-4,3	-9,4	-4,4	33,5	
dont : avance CMDT		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	38,4	
Mesures					...	-13,0	...	0,0	
Solde budgétaire global (base ordonnancements)									
Dons exclus	-169,7	-147,2	-139,9	-114,8	-201,3	-184,8	-213,1	-241,7	
Dons inclus	-83,9	-32,5	-64,7	-50,6	-82,0	-66,0	-83,5	-96,1	
Solde budgétaire global (base caisse)									
Dons exclus	-171,0	-136,4	-163,1	-123,3	-209,5	-193,0	-213,1	-241,7	
Dons inclus	-85,2	-21,7	-87,9	-59,1	-90,2	-74,2	-83,5	-96,1	
Financement	85,2	21,7	50,3	59,1	90,2	74,2	83,5	96,1	
Financement extérieur (net)	88,5	106,1	60,6	57,6	114,1	90,9	125,6	141,5	
Emprunts	102,6	112,7	71,1	64,5	124,7	101,6	133,6	153,2	
Projets	71,1	77,8	71,1	64,5	94,8	94,8	100,9	110,0	
Prêts budgétaires	31,5	34,9	0,0	0,0	30,0	6,8	32,8	43,2	
Amortissement	-41,6	-36,8	-31,3	-28,1	-40,3	-40,3	-37,7	-42,9	
Annulation de la dette, Initiative PPTE	27,5	30,1	20,8	21,2	29,6	29,6	29,7	31,2	
Financement intérieur (net)	-3,4	-84,4	-10,3	1,6	-23,9	-16,7	-42,2	-45,4	
Système bancaire	-9,9	-49,6	10,8	45,6	2,9	4,1	-31,3	-32,0	
Produit des privatisations	29,4	1,0	1,3	1,2	3,2	9,2	4,5	4,5	
Autres financements	-22,9	-35,8	-22,4	-45,2	-30,0	-30,0	-15,4	-17,9	
Assistance budgétaire non identifiée	0,0	0,0	37,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

1/ Répartit l'assistance budgétaire non identifiée en utilisant la règle 60 % dons et 40 % prêts utilisée dans l'analyse de la viabilité de la dette

2/ Excluant les salaires des EPA.

Tableau 6. Mali — Tableau des opérations de l'administration centrale (suite), 2004–05

	2002	2003	2004				2005		Proj. Rev.	
			Act.	Septembre		Décembre		Prog. 1/		Prog. 1/
				Prog.	Act.	Prog. 1/	Est.			
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Recettes totales et dons	19,6	20,8	19,4	20,3	21,4	21,7	21,8	23,5		
Recettes totales	15,9	16,4	15,7	17,0	17,0	17,2	17,3	18,3		
Recettes budgétaires	14,5	14,9	14,4	15,4	15,6	15,7	16,0	16,8		
Recettes fiscales	13,1	13,6	13,1	14,6	14,2	15,0	14,6	15,8		
Dons	3,7	4,5	3,7	3,3	4,4	4,6	4,4	5,3		
Dépenses totales et prêts nets	23,2	22,1	22,6	22,8	24,5	24,8	24,6	27,0		
Dépenses courantes	13,2	12,3	12,4	12,6	13,6	13,7	13,7	14,1		
Masse salariale	4,0	4,1	4,5	4,7	4,5	4,7	4,6	5,1		
Masse salariale/recettes fiscales	30,6	30,4	34,5	31,8	31,8	31,2	31,5	32,3		
Dépenses en capital	8,7	8,5	9,0	8,9	9,6	10,0	9,7	10,3		
<i>dont</i> : financées sur ressources intérieures	2,7	3,0	2,8	2,8	3,3	3,5	3,5	3,5		
Solde budgétaire global (base ordonnancements)										
Incluant dons	-3,6	-1,3	-3,2	-2,6	-3,0	-2,5	-2,9	-3,5		
Excluant dons	-7,3	-5,7	-6,9	-5,9	-7,5	-7,1	-7,3	-8,8		
Solde budgétaire global (base caisse, dons compris)	-3,7	-0,8	-4,3	-3,0	-3,3	-2,8	-2,9	-3,5		
Assistance budgétaire	3,2	4,5	2,0	1,5	3,9	3,1	3,8	5,3		
Epargne publique	3,6	4,9	4,1	5,3	4,2	4,5	4,4	3,6		
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)										
Solde primaire, excluant dons	-151,3	-128,4	-126,2	-101,4	-183,7	-179,3	-193,8	-222,1		
Solde primaire, incluant dons	-65,5	-13,7	-51,0	-37,2	-63,4	-47,4	-113,3	-76,5		
Solde budgétaire de base (excl. dons et inves. fin. de l'é	-29,4	-6,3	-13,1	5,3	-33,2	-15,8	-31,8	-56,5		
Assistance budgétaire	75,7	116,6	40,3	29,7	104,6	81,0	111,6	144,8		
Epargne publique	83,9	125,2	83,4	103,6	114,5	118,0	128,8	98,8		
PIB nominal	2 330	2 574	2 024	1 952	2 699	2 602	2 925	2 753		
PIB nominal (variation en pourcentage)	5,3	10,5	6,3	1,1	8,4	5,8		
(Variation annuelle en pourcentage)										
Recettes totales	19,2	13,7	8,9	5,9	10,4	12,6		
Recettes budgétaires	18,9	14,0	9,3	6,0	11,1	13,5		
Dépenses totales	16,0	5,3	20,0	13,3	9,0	15,5		
Dépenses courantes	10,3	2,5	15,9	12,5	9,2	9,1		
Dépenses en capital et prêts nets	24,9	8,6	29,4	16,0	9,7	26,7		

Sources : Ministère des finances; et estimations et projections des services du Fonds.

Tableau 7. Mali — Position au FMI, 2002–07

	2002	2003	2004				Total	2005	2006	2007
	Actuals		Jan.- Mar.	Avr.- Juin	Juil.- Sep.	Oct.- Dec.		Projections		
	(En millions de DTS)									
Utilisation nette des crédits du FMI	-14,26	-7,97	-2,59	-7,30	-2,15	-8,63	-20,66	-15,80	-12,92	-15,14
Prêts au titre de										
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (F	-14,26	-7,97	-2,59	-7,30	-2,15	-8,63	-20,66	-15,80	-12,92	-15,14
Décaissements	6,75	12,90	0,00	1,33	0,00	0,00	1,33	4,00	2,67	1,33
Remboursements (assistance PPTE exclue)	21,01	20,87	2,59	8,63	2,15	8,63	21,99	19,80	15,58	16,48
Postes pour mémoire :										
Assistance PPTE approuvée	0,00	0,98	2,17	3,15	0,76	3,15	9,23	8,08	5,25	3,99
Crédit du FMI en fin de période dans le cadre de la FRPC	121,75	113,78	-2,59	-7,30	-2,15	-8,63	93,12	77,31	64,40	89,46
	(En pourcentage de la quote-part)									
Crédit du FMI en fin de période dans le cadre de la FRPC	130,5	121,9	-2,8	-7,8	-2,3	-9,3	99,8	82,9	69,0	95,9

Source : FMI, Département des finances

Tableau 8. Mali — Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2002

	1990	1995	2001	2002
	horizon 2015 = diminuer de 50 % par rapport à 1990 le pourcentage personnes ayant moins de \$1 par jour et le taux de malnutrition			
1. Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim				
Population avec moins de 1 \$EU par jour (pourcentage)	..	72,8
Ratio de l'écart de pauvreté à 1 \$EU par jour (pourcentage)	..	37,4
Part de revenus ou de la consommation des 20 % les plus pauvres (pource	..	4,6
Prévalence de la malnutrition infantile (pourcentage des enfants de moins	..	26,9	33,2	..
Population en deçà du minimum d'apport calorique (pourcentage)	25,0	27,0	21,0	..
	horizon 2015 = taux de scolarisation net de 100 %			
2. Assurer l'éducation primaire pour tous				
Ratio d'inscription net (pourcentage des groupes d'âge pertinents)	21,3	31,3
Pourcentage des enfants qui atteignent la fin du cycle primaire	72,2	84,0	84,1	..
Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15-24 ans)	27,6	31,7	24,2	..
	horizon 2015 = ratio d'éducation de 100 %			
3. Promouvoir l'égalité des sexes				
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (pource	56,4	61,7
Rapport filles/garçons alphabétisés (pourcentage 15-24 ans)	44,7	48,7	52,3	..
Part des femmes employées dans le secteur non agricole (pourcentage)	35,6
	horizon 2015 = réduire des 2/3 par rapport à 1990 le taux de mortalité des moins de 5 ans			
4. Réduire la mortalité infantile				
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1.000)	250	233	224	222
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	140	131	124	122
Immunisation contre la rougeole (pourcentage des enfants de moins de 12	43	54	37	33
	horizon 2015 : réduire des 3/4 par rapport à 1990 le ratio de mortalité maternelle			
5. Améliorer la santé maternelle				
Ratio de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissan	1 200	..
Pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé compétet	..	23,7	40,6	..
	horizon 2015 : stopper et commencer à inverser la tendance de la propagation du VIH/sida et des autres grandes maladies			
6. Lutter contre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies				
Prévalence du VIH/sida chez les femmes (pourcentage des 15-24 ans)	2,1	..
Taux d'utilisation de contraceptifs (pourcentage des femmes de 15 à 49 an	..	6,7	8,1	..
Nombre d'enfants orphelins à cause du VIH/ sida	70,0	..
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	320,0	333,7
Cas de tuberculose détectés dans le cadre du programme DOTS (%) 1/	..	20,0	17,0	15,7
	horizon 2015 = divers objectifs			
7. Assurer un environnement durable				
Zones forestières (pourcentage du territoire national)	11,6	..	10,8	..
Zones protégées par l'État (pourcentage du territoire national)	..	3,7	3,7	3,7
PIB par unité d'énergie consommée (parité de pouvoir d'achat par kilo d'
Émissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	0,0	0,0	0,1	..
Accès à une source d'eau meilleure (pourcentage de la population)	55	..	65	..
Accès à un meilleur système d'assainissement (pourcentage de la populati	70	..	69	..
Accès à la sécurité d'occupation du logement (pourcentage de la populatio
	horizon 2015 = divers objectifs			
8. Créer un partenariat mondial pour le développement				
Taux de chômage des 15-24 ans (total)
Téléphones fixes et portables (pour 1.000 personnes)	1,4	1,9	9,3	10,3
Ordinateurs personnels (pour 1.000 personnes)	..	0,3	1,3	1,4
Indicateurs généraux				
Population (millions)	8,5	9,6	11,1	11,4
Revenu national brut (milliards de dollars EU)	2,3	2,4	2,5	2,7
RNB par habitant (dollars EU)	270	250	230	240
Taux d'alphabétisation des adultes (% des plus de 15 ans)	18,8	22	19	..
Taux de fécondité total (naissance par femme)	6,9	6,7	6,5	6,4
Espérance de vie à la naissance (années)	45	44	42	40,9
Aide (en % du RNB)	20	22,4	14,4	15,1
Dettes extérieures (en % du RNB)	102,6	122,3	118,2	89,9
Commerce extérieur (en % du PIB)	50,9	57,3	83,7	72,9

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (World Development Indicators).

1/ DOTS = Directly Observed Therapy Short-course.

**Mali — Relations avec le FMI
(au 31 décembre 2004)**

I. Statut : date d'admission : 27 septembre 1963; régime : article VIII

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	93,30	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	84,33	90,39
Position de réserve au FMI	8,97	9,61
Taux de change des avoirs		

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	15,91	100,00
Avoirs	0,40	2,49

IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accord FRPC	93,24	99,93

V. Accords financiers les plus récents :

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FRPC	23 juin 2004	22 juin 2007	9,33	1,33
FRPC	6 août 1999	5 août 2003	51,32	51,32
FRPC	10 avril 1996	5 août 1999	62,01	62,01

VI. Projections des obligations financières envers le FMI (en dehors de l'aide promise au titre de l'initiative PPTE)

(millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	2005	2006	2007	2008	2009
Principal	18,17	14,07	13,57	12,49	11,43
Commissions/intérêts	0,77	0,69	0,61	0,55	0,49
Total	<u>18,94</u>	<u>14,76</u>	<u>14,18</u>	<u>13,04</u>	<u>11,92</u>

Projections des obligations financières envers le FMI (y compris l'aide promise au titre de l'initiative PPTE approuvée par le Conseil d'administration)

(millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	2005	2006	2007	2008	2009
Principal	10,09	8,82	9,58	9,87	11,43
Commissions/intérêts	0,77	0,69	0,61	0,55	0,49
Total	<u>10,86</u>	<u>9,50</u>	<u>10,19</u>	<u>10,41</u>	<u>11,92</u>

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre original</u>	<u>Cadre renforcé</u>	<u>Total</u>
I. Engagement d'aide au titre de l'initiative PPTE			
Date du point de décision	Sept. 1998	Sept. 2000	
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	121,00	417,00	
<i>dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	14,00	45,21	
(équivalent en DTS (millions))	10,80	34,74	
Date du point d'achèvement	Sept. 2000	Mars 2003	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Assistance décaissée au membre	10,80	34,74	45,54
Assistance transitoire	--	9,08	9,08
Solde au point d'achèvement	10,80	25,66	36,46
Décaissements supplémentaires de revenus d'intérêts ^{2/}	--	3,73	3,73
<u>Total des décaissements</u>	10,80	38,47	49,27

^{1/} L'aide promise en vertu du cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN), et l'aide promise en vertu du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

^{2/} En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

Point de décision — Point auquel le FMI et la Banque mondiale décident si un pays donné est admissible à l'aide au titre de l'initiative PPTE et déterminent le montant de l'aide à engager.

Assistance transitoire — Montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement — Point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts (tel que défini à la note 2 ci-dessus). Le moment où le point d'achèvement est atteint dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles importantes ayant fait l'objet d'un accord préalable (point de décision flottant).

VIII. Évaluation des sauvegardes :

La BCEAO est la banque centrale commune des États de l'Afrique de l'Ouest, y compris du Mali. Au terme d'une évaluation des mesures de sauvegarde réalisée sur place, les services du FMI ont proposé des moyens précis pour corriger les lacunes relevées à la BCEAO. Au départ, les autorités de la BCEAO et les services du FMI ne s'accordaient pas sur les modalités des recommandations, mais ils ont par la suite convenu d'un ensemble de mesures correctives clés.

Cadre de communication des situations financières : Les services du FMI recommandaient à la BCEAO d'adopter officiellement les normes comptables internationales (IAS) et de publier une série complète d'états financiers comprenant des notes explicatives détaillées. Ils ont finalement convenu avec la BCEAO que cette dernière devrait s'efforcer d'améliorer ses méthodes de communication des données financières et comptables en se conformant aux recommandations des IAS, déjà adoptées à l'échelle mondiale par d'autres banques centrales.

Mécanismes de contrôle interne : Les services du FMI estimaient que l'absence de contrôle de la gestion publique, de la communication des données financières et des pratiques de contrôle interne de la BCEAO par une entité étrangère à la direction représentait un risque important. Ils ont finalement convenu avec la BCEAO que, après avoir sollicité le point de vue du Commissaire contrôleur, les services de la BCEAO devraient proposer au Conseil d'administration de la BCEAO d'adopter une résolution en vertu de laquelle l'auditeur externe serait tenu d'informer le Conseil d'administration, à l'occasion de son examen annuel des états financiers et de leur approbation, de l'état et de la qualité des contrôles internes en vigueur au sein de la Banque.

En s'appuyant sur les états financiers de 2002, les services du FMI ont noté que la BCEAO a amélioré les notes explicatives; d'autres changements sont prévus pour le prochain exercice afin d'arriver graduellement à respecter les normes de l'IAS, dans la mesure où ces normes s'appliquent aux banques centrales, d'ici à 2005. L'auditeur externe a fait part au Conseil d'administration de la BCEAO de son évaluation de la qualité des contrôles internes en juin 2003, et les états financiers de l'exercice 2002 ont été diffusés sur le site Web de la banque. Les services du FMI surveilleront les progrès accomplis par la BCEAO dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du processus permanent d'évaluation des mesures de sauvegarde.

IX. Régime de change

Le Mali est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le système de change, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 0,02 franc français pour 1 franc CFA de 1948 au début de 1994. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 0,01 franc français pour 1 franc CFA. Le franc CFA est rattaché à l'euro au taux de 1 euro pour 655,96 francs CFA depuis le 1^{er} janvier 1999. Le 6 janvier 2005, le taux de change était de 757,98 francs CFA pour 1 DTS. Le 1^{er} juin 1996, le Mali a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des statuts du FMI, de concert avec ses partenaires de l'UEMOA.

X. Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec le Mali se tiennent conformément aux dispositions de la décision sur les cycles de consultation approuvée en juillet 2002. Les consultations de 2003 au titre de

l'article IV ont été achevées par le Conseil d'administration le 15 décembre 2003 (Rapport du FMI no. 04/11).

XI. RONC/PEA

Une mission du Département des finances publiques a séjourné à Bamako du 17 au 31 juillet 2001 pour aider les autorités à préparer le module du rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) consacré aux finances publiques ainsi qu'un Plan d'évaluation et d'action (PEA) concernant la capacité du système de gestion de la dépense publique de suivre les dépenses publiques de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. La mission RONC a constaté que des progrès importants avaient été réalisés pour améliorer la transparence des finances publiques depuis le rétablissement de la démocratie, au début des années 90, et la décision de l'État de se retirer de nombreuses activités industrielles. La Commission des finances du Parlement a participé activement à l'examen des budgets des programmes qui définissent les grandes lignes des objectifs et des résultats attendus de chaque ministère. Le contrôle et l'audit internes sont rigoureux : les conclusions des rapports du contrôleur général et de l'Inspection des finances ont poussé le Président à prendre des mesures qui ont conduit à l'arrestation et à l'emprisonnement d'anciens hauts fonctionnaires. S'agissant de l'application du Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière, voici quelles ont été les principales lacunes relevées : i) le cadre législatif de la préparation du budget est imprécis; ii) on ne procède toujours pas à la publication officielle de rapports budgétaires trimestriels; iii) les données budgétaires sont incomplètes; iv) il n'existe pas de cadre budgétaire à moyen terme; v) l'agence d'audit externe est dysfonctionnelle.

S'agissant du PEA relatif à l'initiative PPTE, la mission de mai 2004 a conclu que des progrès avaient été réalisés : le nombre de repères plus rigoureusement définis observés par le Mali est passé de 8 sur 15 (en 2001) à 11 sur 16; des progrès sensibles ont par ailleurs été réalisés dans les domaines où les repères ne sont toujours pas observés. Le rapport propose un plan d'action visant à renforcer les capacités de gestion des finances publiques et à aider ainsi le Mali à observer l'ensemble des 16 indicateurs à moyen terme. Une des grandes priorités relevées par la mission dans de nombreux domaines consiste à aller au-delà du simple contrôle de la conformité aux règles pour mettre plutôt l'accent sur l'efficacité et sur l'efficience axées davantage sur la gestion des risques. Pour corriger les principales lacunes relevées, la mission a recommandé la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Amélioration de la couverture des données budgétaires et des fonds extrabudgétaires de l'État par l'ajout, dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), d'au moins une ligne pour les opérations extrabudgétaires des organismes de gestion de l'État.
- Amélioration du taux d'utilisation des investissements et de l'utilité du budget dans l'orientation de l'exécution et de l'intégration des financements extérieurs, en consultation avec les bailleurs.

- Mise à jour du DSRP afin d'établir l'ordre de priorité des mesures proposées, de recentrer les politiques sectorielles et de réduire le nombre d'indicateurs pour en accroître la pertinence.
- Meilleure définition des mesures et des indicateurs de réduction de la pauvreté, et mesures pour faire en sorte que les efforts de réduction de la pauvreté soient conformes aux ressources budgétaires disponibles (budgets moyens).
- Amélioration du contrôle des arriérés grâce à la préparation régulière d'un état des impayés classés par catégorie de dépense et de retard de paiement (1 mois, 2 mois, 3 mois, etc.).
- Amélioration de l'efficacité des systèmes de contrôle interne par la mise en place d'une stratégie d'audit sélective prenant en compte à la fois la nature et le montant de la dépense, la préparation d'un manuel des procédures de contrôle et la classification des documents à l'appui.
- Amélioration de la passation des marchés publics par la création, au sein de la Direction générale des marchés publics, d'une base de données contenant des informations sur les activités actuelles, prévues et achevées de passation des marchés publics.

XII. Assistance technique

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD	Services du FMI	Juillet 2001	Assistance pour l'achèvement du module du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) consacré aux finances publiques, préparation d'un projet de Plan d'évaluation et d'action (PEA) concernant la capacité du système de gestion de la dépense publique de suivre les dépenses publiques de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'initiative PPTE.
FAD	Services du FMI	Février–mars 2002	Assistance pour l'amélioration du système de classification des dépenses.
STA	Expert	Mai 2002	Evaluation des statistiques de finances publiques dans le cadre du projet de mise en vigueur du système général de diffusion des données (SGDD) en Afrique de l'Ouest.
STA	Expert	Juin–juillet 2002	Assistance en matière de statistiques de finances publiques dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique

			de l'Ouest.
STA	Expert (office régional de statistique) (AFRISTAT)	Août 2002	Évaluation des statistiques du secteur réel dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest.
STA	Expert	Septembre 2002	Assistance technique en matière de statistiques de finances publiques dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest.
STA	Expert (AFRISTAT)	Septembre 2002	Assistance technique en matière de statistiques de comptabilité nationale dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest.
STA	Services du FMI, experts	Avril 2003	Mission de statistiques multisectorielles.
AFRITAC	Conseiller en gestion de la dette	Novembre 2003, février 2004	Gestion de la dette extérieure et assistance en matière d'émission de titres publics.
	Conseiller en contrôle du micro-crédit	Juin 2003, septembre 2004	Assistance au Ministère des finances pour la mise en place d'une stratégie de contrôle du micro-crédit.
FAD	Services du FMI	Janvier 2004	Assistance pour l'amélioration de la mobilisation des recettes, notamment celles provenant du secteur minier.
AFRITAC	Conseiller en gestion des finances publiques	Avril 2004	Participation à la mission d'évaluation PPTE/PEA.

XIII. Représentant résident

Le poste de représentant résident est actuellement occupé par M. Wane, qui a pris ses fonctions en février 2005. Le titulaire précédent de ce poste, M. Tazi, a été à Bamako de septembre 2002 à octobre 2004.

Mali — Relations avec le FMI et la Banque mondiale

(Au 5 janvier 2005)

A. Participation à la stratégie de développement du Mali

1. La stratégie de développement du Mali met de plus en plus l'accent sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Le DSRP (adopté par les autorités maliennes en mai 2002) fait de la croissance une condition préalable essentielle à la réduction de la pauvreté, et décrit des programmes ayant pour but i) le développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance; ii) le développement humain et l'accès aux services sociaux de base et iii) le développement des infrastructures et l'appui aux secteurs productifs clés. Le Mali souhaite mettre en œuvre une stratégie de croissance tirée par le secteur privé et axée à la fois sur le marché de l'Afrique de l'Ouest et sur le marché mondial.

2. Les services du FMI et de la Banque mondiale entretiennent une relation de collaboration étroite au service des réformes macroéconomiques et structurelles des autorités maliennes, conformément aux directives relatives au renforcement de la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale. Cette collaboration s'est notamment traduite par la participation régulière des services de la Banque mondiale aux réunions des autorités et des missions de revue du programme suivi par le FMI, et par l'invitation faite aux services du FMI de participer aux réunions d'examen interne de la Banque mondiale et aux rencontres avec les autorités. Le FMI joue un rôle de chef de file pour l'examen des questions liées à la stabilisation macroéconomique, tandis que la Banque mondiale s'occupe des domaines sociaux et structurels. Les deux institutions collaborent par ailleurs étroitement dans certains domaines structurels ayant une incidence particulière sur la stabilité macroéconomique. Le dialogue avec le FMI et la conditionnalité de ce dernier sont restés compatibles avec les programmes structurels approuvés par la Banque mondiale, et le dialogue avec la Banque mondiale et la conditionnalité de cette dernière sont restés compatibles avec le cadre de développement macroéconomique endossé par le FMI.

B. Stratégie du Groupe de la Banque mondiale

3. La stratégie d'aide-pays (SAP) du Groupe de la Banque mondiale examinée par le Conseil d'administration le 31 juillet 2003 met l'accent sur les trois grands axes proposés dans le DSRP du Mali : i) promotion de la croissance économique; ii) développement des ressources humaines et iii) gestion des finances publiques et gouvernance. Le Mali bénéficie en outre de la stratégie d'assistance à l'intégration régionale de la Banque mondiale (2001), et notamment du système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (*West Africa Power Pool* — WAPP), de l'harmonisation des politiques nationales et des cadres de réglementation (domaines des télécommunications, de l'agriculture et des finances), de la mise en valeur des ressources hydriques des fleuves Niger et Sénégal, de l'amélioration des corridors de transport routier et du renforcement du système régional de paiement.

4. L'aide accordée au Mali pour les exercices 2004–2006 s'établit à 400 millions de dollars EU pour le scénario de référence, dont environ 30 % sous forme de dons. Des concours budgétaires annuels de 25 millions de dollars seront fournis par le biais des crédits d'ajustement

structurel (CAS), si la gestion macroéconomique du pays est jugée satisfaisante. À ces contributions viendront s'ajouter des investissements sélectifs (visant les secteurs de la santé, de l'éducation, et de la croissance et du développement des infrastructures) et des opérations de développement menées par les collectivités. S'agissant du scénario élevé, dans la foulée de la mise en œuvre des mesures de réduction du risque budgétaire posé par les pertes dans le secteur du coton, la Banque mondiale envisage une transition à une assistance budgétaire fondée sur le Crédit de soutien à la réduction de la pauvreté (CSRP), vraisemblablement pour l'exercice 2008–09, dont le montant sera deux fois plus élevé que celui fourni dans le cadre de l'actuel CAS. Le tableau 1 résume les opérations de la Banque mondiale en cours au Mali.

5. La SAP comporte également des activités hors prêts. Parmi celles récemment achevées, on peut mentionner une évaluation de la responsabilisation financière du pays, une étude de la croissance macroéconomique et de la variabilité des ressources hydriques, la première phase d'une évaluation de la pauvreté, un examen analytique des procédures de passation des marchés et une étude diagnostique intégrée du cadre des échanges commerciaux. Une analyse des impacts du secteur du coton sur la pauvreté et sur les conditions sociales est presque achevée. La Banque mondiale a également contribué à la mise en place de cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) pour la santé et l'éducation, et elle collabore actuellement à l'élaboration d'un cadre semblable pour les secteurs des transports, de l'agriculture, de l'élevage et des pêches. Les activités prévues comprennent la préparation d'un mémorandum économique sur la croissance (exercice 2005) et un examen des dépenses publiques (exercice 2006).

Tableau 1. Mali — Portefeuille de prêts de la Banque mondiale (tous de l'IDA)
(Millions de dollars EU, au 5 janvier 2004)

Crédit	Secteur	Exercice	IDA ^{1/}	Non décaissé ^{2/}
CN0040-ML	Développement urbain et décentralisation	1997	80,0	21,1
C31550-ML	Développement du secteur de la santé	1999	40,0	16,1
C33930-ML	Infrastructure rurale	2000	115,1	66,4
C33940-ML	Développement du secteur financier	2000	21,0	15,4
C34490-ML	Prog. de dépenses dans le secteur de l'éducation	2001	45,0	15,3
C35830-ML	Organisations agricoles et de producteurs	2002	43,5	30,0
C32958-ML	FEM — Énergie domestique	2004	3,5	3,5
C38280-ML	Énergie domestique et accès universel	2004	35,6	36,8
C38690-ML	Amélioration des corridors de transport	2004	48,7	49,5
C40220-ML	Interventions d'urgence contre les criquets	2004	6,8	6,8
H0900-ML	Centre de développement pédagogique, apprentissage et innovation (2004)	2004	2,5	2,5
H0990-ML	VIH/sida, programme multi-pays, don d'investissement spécifique (2004)	2004	25,5	25,9
Total (nombre de crédits = 12)			467,3	289,3

^{1/} Montant original, au moment des négociations.

^{2/} Compte tenu des variations du taux de change \$/DTS depuis les négociations; le montant actuel peut dépasser le montant original si le dollar se déprécie.

C. Collaboration FMI–Banque mondiale

6. **Domaines dans lesquels le FMI est chef de file.** Le FMI s’occupe des questions touchant la stabilisation macroéconomique, et notamment de la politique macrobudgétaire, de la politique monétaire, de la politique de change, de la stabilité financière et de la gestion du risque.

7. **Domaines dans lesquels la Banque mondiale est chef de file.** La Banque mondiale s’occupe au premier chef des domaines structurels où les deux institutions appliquent une conditionnalité, y compris la réforme du secteur du coton, les privatisations et la réforme de la réglementation (secteurs des télécommunications, des banques et de l’énergie), et la réforme des retraites. La Banque mondiale est également le chef de file dans des domaines comme la compétitivité et la diversification du secteur agricole, le développement rural (irrigation, routes, soutien aux organisations de producteurs), le développement du secteur privé (amélioration des conditions d’investissement, accès aux services aux entreprises, aide aux PME), les réformes du secteur financier, le développement urbain (conservation et remise en état des lieux historiques, développement du marché immobilier et du marché foncier, infrastructures hydrauliques et routières), l’infrastructure et la politique de transports, les réformes du secteur de l’énergie et les secteurs sociaux (santé, éducation, et protection sociale, y compris le VIH/sida). Les interventions de la Banque mondiale dans les secteurs structurels comprennent entre autres des travaux d’analyse et de promotion du dialogue sur les politiques de commerce et de croissance qui font partie intégrante du dialogue global sur les politiques économiques. La Banque mondiale collabore avec d’autres bailleurs toutes les fois qu’elle en a la possibilité (en particulier dans les secteurs de la santé, de l’éducation, de l’agriculture et du coton); elle préconise l’harmonisation des interventions des bailleurs en faveur des réformes de la santé et de l’éducation.

8. **Domaines de responsabilité partagée.** La Banque mondiale et le FMI collaborent à l’évaluation de l’utilisation des ressources PPT. Les deux surveillent également les progrès réalisés en matière de gestion du budget et des dépenses publiques, en mettant toutefois l’accent sur des aspects différents du programme de réforme de l’État dans leurs opérations de soutien respectives. La Banque mondiale s’intéresse surtout au renforcement des diverses étapes du système de dépenses publiques — préparation, exécution et mesures de contrôle du budget — à l’appui des objectifs de transition vers un budget axé sur les résultats et d’amélioration de l’efficacité des dépenses. Elle offre son assistance au niveau national, au Ministère des finances (CDMT global, système intégré de technologie de l’information, capacités d’audit, communication des données budgétaires) et aux ministères dépensiers (CDMT pour des secteurs particuliers, allocations inter et intrasectorielles) ainsi qu’au niveau des services déconcentrés (nomenclature budgétaire, technologies de l’information, renforcement des capacités). Le FMI s’intéresse surtout à la gestion financière, à la gestion des dépenses (y compris au financement des transferts aux organismes parapublics) aux mesures d’amélioration des recettes et aux capacités d’audit. Le tableau 2 résume les domaines de collaboration de la Banque mondiale et du FMI au Mali.

Tableau 2. Collaboration de la Banque mondiale et du FMI au Mali (en cours ou prévue)

Secteur	Conseils spécialisés du FMI	Conseils spécialisés de la Banque mondiale	Principaux instruments
Encadrement et gestion économiques	Politique budgétaire/monétaire; statistiques économiques	Étude diagnostique des échanges commerciaux, CDMT global, croissance économique	<i>FMI</i> : critères de réalisation et repères de la FRPC ayant trait aux finances publiques et à la situation monétaire; assistance technique en statistique, par le biais de l'AFRITAC. <i>Banque mondiale</i> : études analytiques; assistance technique directe.
Réformes budgétaires et réformes des dépenses publiques	Enveloppe budgétaire globale, gestion des dépenses, augmentation des recettes fiscales et non fiscales, réforme des retraites	CDMT pour des secteurs particuliers (transports et secteurs ruraux), système d'information intégré, communication améliorée des données sur l'exécution du budget, évaluation de la responsabilité financière, rapport sur la passation des marchés, suivi de la dépense publique (santé/éducation)	<i>FMI</i> : critères de réalisation et repères de la FRPC ayant trait au solde budgétaire global, à la viabilité du régime de retraites et à la politique sur les recettes foncières. <i>Banque mondiale</i> : interventions dans le cadre du CAS 4 (2005); assistance technique directe (CDMT); développement du secteur financier.
Agriculture et développement rural (y compris coton)		Stratégie de développement rural, promotion des exportations agricoles, irrigation, routes rurales, développement tiré par la collectivité Coton : politiques d'établissement des prix, stratégie de privatisation, libéralisation des fonctions critiques, renforcement des capacités des organisations de producteurs	<i>FMI</i> : critères de réalisation ayant trait à la privatisation du secteur du coton. <i>Banque mondiale</i> : interventions dans le cadre du CAS 4 – coton et Office du Niger (2005); projet sur les services agricoles et les organisations de producteurs (agric. et développement rural); diversification et compétitivité de l'agriculture (dévelop. de l'agric. et promotion des exportations, 2005); projet national d'infrastructures rurales (routes et irrigation).
Réformes du secteur social/surveillance de la pauvreté		Réformes de l'éducation et des services de santé, programme VIH/sida, évaluation de la pauvreté, AIPS pour le secteur du coton	<i>Banque mondiale</i> : projet d'invest. intégré dans le secteur de la santé publique; programme de dépenses dans le secteur de l'éducation; projet multi-pays VIH/sida.
Privatisations et développement du secteur privé		Stratégie de privatisation (télécommunications, banques, énergie), politique d'établissement des prix, gestion des recettes (mines), services de développement des entreprises (y compris PME)	<i>FMI</i> : conditions de la FRPC – stratégies de privatisation des secteurs des banques et des télécommunications. <i>Banque mondiale</i> : interventions dans le cadre du CAS 4 – secteur financier; projet de développement du secteur financier (cadre de politique sur la propriété publique des banques); projet sur les sources de la croissance (télécom., mines, climat d'investissement, PME – 2005).
Infrastructures et autres secteurs		Stratégie et investissement (transports, énergie, eau), développement du marché foncier urbain, remise en état et préservation des villes historiques.	<i>Banque mondiale</i> : projet de corridor de transport, projet d'infrastructure rurale, énergie domestique et accès universel, développement urbain et décentralisation.

Préparé par les services de la Banque mondiale. Toute question concernant ce document peut être adressée à M. Craig (directeur de département géographique, 473-2589), à M^{me} Wood (économiste principale, 473-5829) ou à Mme Cabal

Mali — Évaluation de la viabilité de la dette extérieure

La présente analyse de la viabilité de la dette utilise le modèle des pays à faible revenu et les projections de base des services du FMI; elle s'appuie sur diverses normes, ainsi que sur des tests de robustesse particuliers au pays. Selon le scénario de référence (valeur actuelle nette (VAN) de la dette extérieure inférieure au seuil de 150 % de la valeur des exportations de biens et de services, tel que prévu dans le document du point d'achèvement de l'initiative PPTE), les ratios d'endettement pour la période 2004–23 sont stables ou en baisse, et la dette extérieure est donc viable. Toutefois, selon divers tests de résistance et scénarios de rechange plausibles, la combinaison de chocs endogènes et exogènes négatifs pourrait entraîner une augmentation des ratios d'endettement et les porter au-delà du seuil de viabilité, même à moyen terme.

A. Projections du scénario de référence (tableaux 1 et 2, graphiques 1 et 2)

Le scénario de référence révisé projette une croissance du PIB d'environ 5 % pour la période 2004–2007, et une croissance de 6 % de 2008 à 2023. Les principaux progrès sectoriels prévus en vertu de ce scénario sont : i) une baisse attendue de la production d'or après 2008, suivie d'une stabilisation aux alentours d'environ 50 tonnes par année à partir de 2014; ii) une croissance annuelle moyenne du secteur agricole de 6 % pour la période 2004–23, limitée par des contraintes de capacité et de productivité; iii) une croissance vigoureuse de 8 à 11 % par année dans les secteurs de l'agrinégoce, de l'énergie, de la construction, des transports et des télécommunications, reflétant en partie l'impact des projets de développement et des réformes structurelles; iv) une croissance régulière des exportations non minières à long terme, qui contribuera à compenser en partie le ralentissement sensible de la croissance des exportations qui surviendra à partir de 2009 à cause de la baisse de la production d'or.

D'après le scénario de référence des services du FMI, les ratios de la dette extérieure du Mali afficheront une baisse au cours de la période 2004–23. Après avoir atteint un sommet de 142,4 % en 2003, le ratio VAN de la dette/exportations (après allégement de la dette) se maintiendra sous le seuil de 150 %. Grâce à la croissance constante prévue de 5 à 6 %, le ratio VAN de la dette/PIB passera de 34,5 % en 2004 à moins de 30 % après 2009, et atteindra 23,9 % en 2023. Le ratio service de la dette/exportations se maintiendra en moyenne à environ 6 % pour la période 2004–23, compte tenu du ralentissement sensible prévu de la croissance des exportations après 2009.

B. Scénarios de rechange

Tests standards et tests paramétrés pour le scénario de référence

L'ensemble standard des tests de sensibilité portant sur l'évolution des ratios d'endettement porte à conclure que le Mali restera vulnérable aux chocs exogènes au cours de la période

2004–23. Selon les résultats du premier ensemble de tests en vertu duquel i) les principaux paramètres sont fixés à leurs moyennes historiques¹ et ii) les prêts du secteur public sont accordés à des conditions moins favorables², le fardeau de la dette extérieure du Mali devient insoutenable, comme le laisse constater l'augmentation du ratio VAN de la dette/exportations au-delà du seuil en 2005 et en 2011 respectivement (tableau 2).

Les tests paramétrés supposent que les paramètres principaux subiront les effets de chocs transitoires négatifs d'abord séparément, puis dans certains cas simultanément. Voici quelles sont les principales conclusions de ces tests :

- Comparativement au scénario de référence, le choc négatif temporaire sur la croissance du PIB réel survenant en 2004 et en 2005 est, parmi les résultats de tous les tests paramétrés, celui dont l'effet sur la trajectoire du ratio d'endettement est le moins prononcé, le ratio VAN de la dette/exportations se maintenant en deçà du seuil pour toute la période 2004–23.
- L'effet d'un choc temporaire de deux écarts-types sur la croissance des exportations³ est jugé important. Le ratio VAN de la dette/exportations atteint 162,8 % en 2004 et reste supérieur aux niveaux soutenables pendant toute la période. Même si un choc d'une telle ampleur est peu vraisemblable, ces données montrent à quel point le Mali est vulnérable à une conjoncture extérieure négative. Par ailleurs, ce choc transitoire a une incidence assez considérable sur les autres ratios d'endettement, propulsant le ratio service de la dette/exportations à plus de 10 %.
- D'autres chocs temporaires (par exemple, un choc sur le déflateur du dollar EU et une dépréciation nominale de 30 %) entraînent une hausse des ratios d'endettement comparativement au scénario de référence, mais ces hausses ne dépassent pas les seuils de viabilité.

Tests de résistance particuliers au pays

Outre les tests de résistance standard du cadre, l'analyse a également envisagé quatre scénarios particuliers au pays caractérisés par des chocs économiques stylisés.

i) Un scénario de croissance au ralenti caractérisé par une tendance cyclique permanente de la croissance de l'agriculture qui pourrait être causée par des périodes de

¹ Ces paramètres sont la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), le solde des transactions courantes hors intérêts, en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement, qui sont fixés à 4,7, -2,4, -7,0 et 2,0 % respectivement.

² On suppose que le taux d'intérêt pratiqué pour les nouveaux emprunts est supérieur de 2 points au taux de référence, tandis que la période de grâce et la date d'échéance restent inchangées.

³ La croissance des exportations est fixée à -5,6 % pour 2004 et 2005.

sécheresse récurrentes ou de piètres rendements des cultures (fondé sur les données historiques). Le ratio VAN de la dette/PIB marque une hausse au cours de la période 2004–23 comparativement au scénario de référence, mais le ratio VAN de la dette/exportations se maintient en deçà du seuil de 150 % du PIB.

ii) **Un choc transitoire sur les termes de l'échange découlant d'une baisse des prix à l'exportation et d'une hausse des prix à l'importation pour 2004 et 2005.** Les termes de l'échange pour 2004 et 2005 sont fixés à la moyenne historique moins un écart-type. Sous l'effet d'un ralentissement des exportations, le ratio VAN de la dette/exportations atteindrait une moyenne de 124 %, comparativement au taux de référence de 118 % en 2004–05. En 2023, le ratio VAN de la dette/exportations dépasserait le seuil de 150 %.

iii) **Aucun nouveau gisement aurifère n'est découvert ou mis en valeur en 2005–07,** ce qui entraîne une baisse de la croissance du PIB et des exportations par rapport aux données de référence. Dans ces conditions, le ratio VAN de la dette/exportations augmente sensiblement pour atteindre 140 % en 2007 (comparativement à 113 % selon le scénario de référence), et on assiste donc à une détérioration des ratios service de la dette/exportations et dette/PIB.

iv) **La production de coton diminue au cours de la période 2005–08 à cause de la répercussion sur les producteurs d'une baisse des prix mondiaux.** La croissance et les exportations subissent un ralentissement, ce qui entraîne une détérioration des ratios d'endettement, qui se maintiennent toutefois à des niveaux soutenables à moyen terme. En 2023, le ratio VAN de la dette/exportations dépasse le seuil de 150 %.

Tableau 1. Mali — Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2000–2023 1/ (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs										Projections			
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne 2009-13	Moyenne 2014-18	Moyenne 2019-23		
Dette extérieure (nominale) 1/	99.2	88.7	90.2	72.6	69.3	60.6	54.5	48.7	43.8	32.5	18.6	10.7		
dont : dette publique et garantie par l'Etat (PGE)	99.2	88.7	90.2	72.6	69.3	60.6	54.5	48.7	43.8	32.5	18.6	10.7		
Variation de la dette extérieure	0.6	-10.5	1.5	-17.6	-3.3	-8.7	-6.1	-5.8	-4.9	-3.6	-2.2	-1.2		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	16.2	-4.4	-12.7	-1.4	2.3	1.3	3.7	3.3	3.7	4.8	6.6	8.5		
Déficit des transactions courantes, hors intérêts	9.2	9.7	2.5	4.0	4.3	5.6	7.3	6.7	6.5	6.9	7.9	9.2		
Déficit du solde des biens et des services	10.6	9.3	0.2	5.5	4.9	7.9	5.7	5.2	5.0	6.4	8.0	9.7		
Exportations	24.1	29.0	31.9	26.6	27.7	25.4	25.6	25.2	25.3	22.3	19.4	16.8		
Importations	34.7	38.3	32.0	32.1	32.6	33.3	31.3	30.4	30.3	28.7	27.4	26.5		
Transferts courants nets (= entrées)	-4.7	-4.5	-4.4	-4.2	-3.5	-5.1	-1.9	-1.8	-1.7	-1.7	-1.5	-1.3		
Autres flux (= entrées nettes)	3.3	5.0	6.7	2.7	2.9	2.7	3.4	3.3	3.4	2.1	1.3	0.8		
IDE net (= entrées)	-2.9	-3.5	-7.2	-1.0	-1.0	-1.2	-0.8	-0.8	-0.8	-0.6	-0.4	-0.3		
Dynamique de la dette endogène 2/	9.9	-10.7	-8.0	-4.4	-1.0	-3.1	-2.7	-2.6	-2.0	-1.5	-0.9	-0.4		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.8	0.6	0.6	0.7	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.2		
Contribution de la croissance du PIB réel	3.4	-10.6	-3.4	-5.0	-1.4	-3.6	-3.2	-3.0	-2.4	-1.8	-1.2	-0.7		
Contribution des prix et des taux de change	5.7	-0.7	-5.2		
Résiduelle (3-4) 3/	-15.6	-6.1	14.2	-16.2	-5.6	-10.0	-9.9	-9.0	-8.5	-8.4	-8.8	-9.7		
dont : financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
VAN de la dette extérieure 4/	50.1	37.8	34.5	31.5	29.7	28.5	27.8	26.3	24.7	24.3		
en pourcentage des exportations	157.3	142.4	124.2	116.3	110.1	108.1	107.9	107.9	107.9	107.9		
VAN de la dette extérieure PGE	50.1	37.8	34.5	31.5	29.7	28.5	27.8	26.3	24.7	24.3		
en pourcentage des exportations	157.3	142.4	124.2	116.3	110.1	108.1	107.9	107.9	107.9	107.9		
Ratio service de la dette/expatriations (en %)	12.2	6.3	6.0	5.9	6.0	5.8	5.3	5.8	5.5	5.5	5.9	6.5		
Ratio service de la dette PGE/expatriations (en %)	12.2	6.3	6.0	5.9	6.0	5.8	5.3	5.8	5.5	5.5	5.9	6.5		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.2	0.2	-0.1	0.2	0.2	0.3	0.5	0.5	0.5	0.7	1.2	2.1		
Déficit des trans. cour. hors intérêts stabilisant le ratio de la dette	8.6	20.2	1.0	21.6	7.6	14.3	13.4	12.5	11.4	10.5	10.1	10.4		
Principales hypothèses macroéconomiques														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-3.2	12.1	4.3	7.4	2.2	5.8	5.8	6.1	5.4	5.5	6.1	6.1		
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en %)	-5.5	0.7	6.2	23.4	8.9	6.2	4.7	2.8	2.0	2.5	2.5	2.6		
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0.8	0.7	0.8	1.0	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	1.1	1.6	2.1		
Croissance des exportations de biens et services (dollars EU, en %)	-6.1	35.7	21.7	10.4	15.9	3.0	11.5	7.5	7.8	4.3	5.7	5.3		
Croissance des importations de biens et services (dollars EU, en %)	-4.9	24.4	-7.3	32.7	13.1	14.8	4.0	6.0	7.0	6.5	7.9	8.0		
Élément de don des nouveaux emprunts publics (en pourcentage)	61.2	61.0	61.1	61.3	61.4	61.4	61.4	61.4		
Pour mémoire :														
PIB nominal (milliards de dollars EU)	2.7	3.0	3.3	4.4	4.9	5.5	6.1	6.7	7.2	9.1	13.8	21.0		
Source : simulations des services du FMI.														

1/ Y compris la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Calculée comme $(r - g - \rho(1+g))/(1+g + \rho+g)$ multipliée par le ratio de la dette de la période antérieure, avec r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars EU.

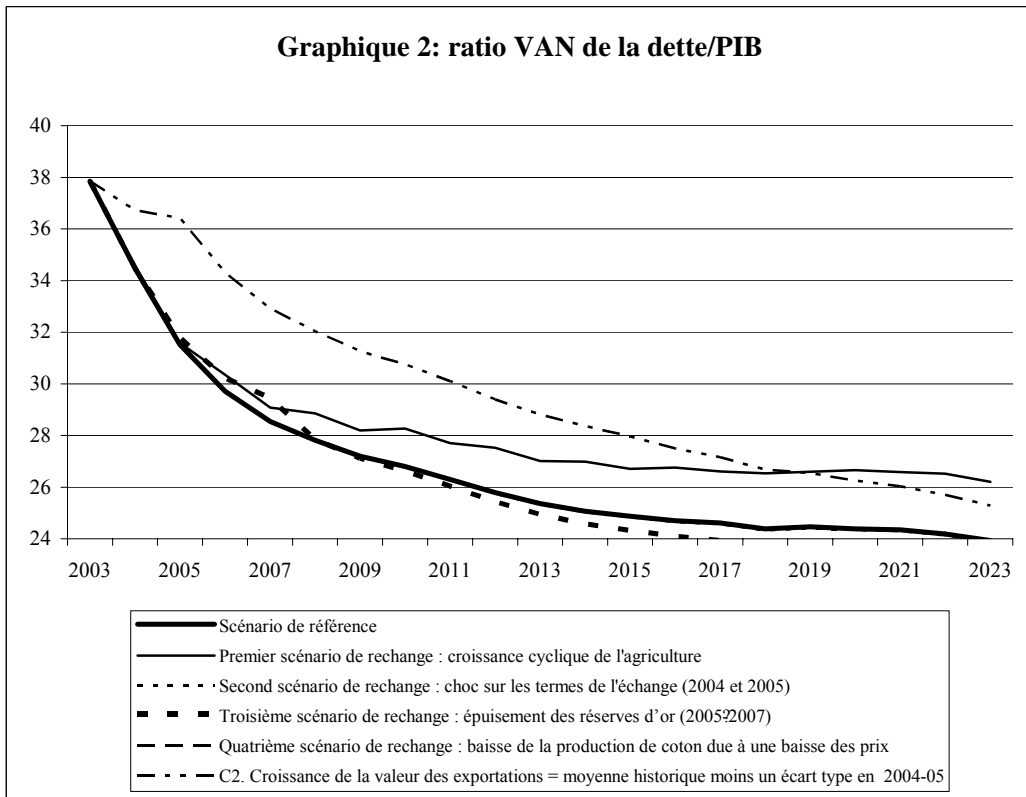
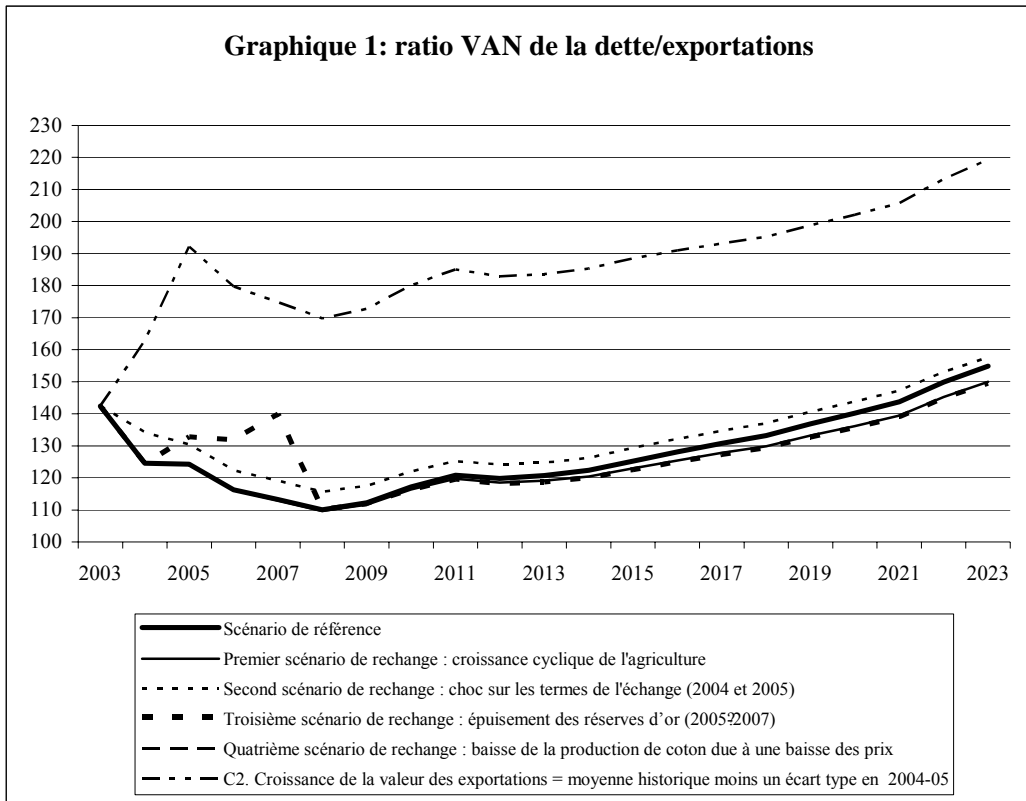
3/ Y compris les financements exceptionnels (c.-à-d., variations des arriérés et allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de la valeur. Pour les projections, comprend également la contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ Suppose que la VAN de la dette du secteur privé équivaut à sa valeur nominale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts-types sont en règle générale calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 2. Mali : Tests de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, 2003-23									
(En pourcentage)									
	Estimations		Projections						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne 2009-2013	Moyenne 2014-2018	Moyenne 2019-2023
Scénario de référence									
Ratio VAN de la dette/PIB	37,8	34,5	31,5	29,7	28,5	27,8	26,3	24,7	24,3
Ratio VAN de la dette/exportations	142,4	124,5	124,2	116,3	113,2	110,1	118,1	127,9	145,1
Ratio service de la dette/exportations	5,9	6,0	5,8	5,3	5,8	5,5	5,5	5,9	6,5
A. Scénarios spécifiques au pays									
Premier scénario de rechange : croissance cyclique de l'agriculture									
Ratio VAN de la dette/PIB	37,8	34,6	31,6	30,4	29,1	28,9	27,7	26,7	26,5
Ratio VAN de la dette/exportations	142,4	124,5	124,2	116,1	112,9	109,6	117,1	125,3	140,8
Ratio service de la dette/exportations	5,9	6,0	5,8	5,3	5,8	5,5	5,5	5,8	6,4
Deuxième scénario de rechange : choc sur les termes de l'échange (pour 2004 et 2005)									
Ratio VAN de la dette/PIB	37,8	34,5	31,5	29,7	28,5	27,8	26,3	24,7	24,2
Ratio VAN de la dette/exportations	142,4	134,2	130,5	122,4	119,2	115,6	122,7	131,9	148,5
Ratio service de la dette/exportations	5,9	6,4	6,1	5,5	6,1	5,8	5,8	6,1	6,6
Troisième scénario de rechange : épuisement des ressources en or (2005-07)									
Ratio VAN de la dette/PIB	37,8	34,5	31,8	30,2	29,4	27,8	26,0	24,1	23,4
Ratio VAN de la dette/exportations	142,4	124,5	132,8	131,9	140,0	110,2	117,0	124,9	140,4
Ratio service de la dette/exportations	5,9	6,0	6,2	6,0	7,2	5,5	5,5	5,9	6,4
Quatrième scénario de rechange : réduction de la production du coton due à une baisse des prix									
Ratio VAN de la dette/PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ratio VAN de la dette/exportations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ratio service de la dette/exportations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
B. Autres scénarios de référence possibles									
B1. Variables principales exprimées en moyennes historiques sur 2004-23 1/									
Ratio VAN de la dette/PIB	37,8	38,0	38,5	38,7	39,4	40,4	44,2	53,7	66,4
Ratio VAN de la dette/exportations	142,4	137,5	151,9	151,5	156,4	159,8	199,1	278,6	398,6
Ratio service de la dette/exportations	0,0	10,3	11,0	12,0	11,6	11,3	12,3	15,2	16,4
B2. Nouveaux prêts des administrations publiques à des conditions moins favorables sur 2004-23 2/									
Ratio VAN de la dette/PIB	37,8	35,4	33,4	32,8	32,7	33,0	34,2	36,2	38,0
Ratio VAN de la dette/exportations	142,4	128,0	131,7	128,2	129,7	130,5	153,9	187,3	227,8
Ratio service de la dette/exportations	0,0	9,5	9,5	9,8	9,3	9,0	9,6	10,6	11,4
C. Tests paramétrés									
C1. Croissance du PIB réel exprimée en moyenne historique moins un écart-type en 2004-05									
Ratio VAN de la dette/PIB	37,8	35,0	33,6	31,7	30,4	29,7	28,0	26,4	25,9
Ratio VAN de la dette/exportations	142,4	124,5	124,2	116,3	113,2	110,1	118,1	127,9	145,1
Ratio service de la dette/exportations	0,0	9,5	9,2	9,3	8,5	7,8	7,4	6,7	5,6
C2. Croissance de la valeur des export. exprimée en moyenne historique moins un écart-type en 2004-05 3/									
Ratio VAN de la dette/PIB	37,8	36,7	36,4	34,3	32,9	32,0	30,1	27,5	26,0
Ratio VAN de la dette/exportations	142,4	162,8	192,1	179,8	174,8	169,7	180,9	190,6	207,9
Ratio service de la dette/exportations	0,0	11,6	12,5	12,8	11,7	10,8	10,1	9,9	8,4
C3. Déflateur du PIB en dollars EU exprimé en moyenne historique moins un écart-type en 2004-05									
Ratio VAN de la dette/PIB	37,8	44,6	51,5	48,5	46,6	45,4	42,9	40,4	39,6
Ratio VAN de la dette/exportations	142,4	124,5	124,2	116,3	113,2	110,1	118,1	127,9	145,1
Ratio service de la dette/exportations	0,0	9,5	9,2	9,3	8,5	7,8	7,4	6,7	5,6
C4. Flux non générateurs d'endettement nets exprimés en moyenne historique moins un écart-type en 2004-05 4/									
Ratio VAN de la dette/PIB	37,8	35,5	34,3	32,3	31,0	30,2	28,4	26,3	25,2
Ratio VAN de la dette/exportations	142,4	128,3	135,0	126,4	122,9	119,4	127,6	136,1	150,8
Ratio service de la dette/exportations	0,0	9,5	9,3	9,4	8,6	8,0	7,5	7,1	6,0
C5. Combinaison de C1-C4 avec chocs d'un demi-écart-type									
Ratio VAN de la dette/PIB	37,8	42,2	49,3	46,4	44,6	43,4	40,8	37,8	36,2
Ratio VAN de la dette/exportations	142,4	145,2	154,7	144,8	140,8	136,9	146,2	155,8	172,5
Ratio service de la dette/exportations	0,0	10,7	10,6	10,7	9,8	9,1	8,5	8,1	6,9
C6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2004-05/									
Ratio VAN de la dette/PIB	37,8	47,6	43,5	41,0	39,4	38,4	36,3	34,1	33,5
Ratio VAN de la dette/exportations	142,4	124,5	124,2	116,3	113,2	110,1	118,1	127,9	145,1
Ratio service de la dette/exportations	0,0	9,5	9,2	9,3	8,5	7,8	7,4	6,7	5,6
Source : projections et simulations des services du FMI.									
1/ Les principales variables sont la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), le solde des transactions courantes hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.									
2/ Suppose des taux d'intérêts des nouveaux emprunts supérieurs de deux points à ceux du scénario de référence, la période de grâce et l'échéance restant inchangées.									
3/ On suppose que les valeurs des exportations se maintiennent au niveau inférieur, mais que le ratio du solde des transactions courantes sur le PIB revient à la valeur de référence après le choc (ajustement compensatoire implicite des niveaux d'importations).									
4/ Y compris transferts officiels et privés et IDE.									
5/ La dépréciation s'entend de la baisse du ratio dollar/monnaie locale, et ne dépasse jamais 100 %.									
6/ Applicable à tous les scénarios de tests de résistance sauf B2 (conditions de financement moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont indiquées dans la note 2.									



Bamako, le 7 février 2005

M. Rodrigo de Rato
Directeur Général
Fonds Monétaire International
Washington D.C. 20431
États-Unis

Monsieur le Directeur général,

L'économie malienne subit une combinaison de chocs auxquels le Gouvernement répond vigoureusement afin de maintenir la stabilité macroéconomique et protéger les groupes vulnérables. Ces chocs proviennent essentiellement de la détérioration des termes de l'échange: baisse du prix du coton et renchérissement du prix du pétrole. Par ailleurs, nous avons enregistré des développements négatifs dans le domaine de l'agriculture dus à l'invasion localisée de criquets pèlerins et une pluviométrie inférieure à la moyenne. Les troubles en Côte d'Ivoire constituent également un risque à la croissance économique. Malgré une croissance plus faible, nous maintenons les objectifs prévus de la politique budgétaire en 2004 et avons préparé un budget prudent et réaliste pour 2005. Nous maintenons un niveau élevé d'exécution des dépenses PPTTE en mettant toujours l'accent sur les secteurs prioritaires de l'Éducation et de la Santé. Nous sommes convaincus que l'amélioration graduelle des indicateurs de pauvreté, depuis 1996, reste soutenue.

40. **En vue de réduire les risques des chocs externes sur la croissance, nous sommes déterminés à accélérer les réformes structurelles afin d'accroître la flexibilité et l'efficacité de notre économie.** En particulier, nous avons initié des réformes pour renforcer le rôle des signaux de prix pour les producteurs et les transformateurs dans le secteur coton afin d'avancer vers l'étape finale de privatisation. Nous nous approchons de la vente au secteur privé des actions de l'État dans les banques commerciales. Nous continuons à formuler et à exécuter des réformes susceptibles d'améliorer la composition et l'efficacité des dépenses publiques.

41. **Notre politique économique est basée sur un large consensus qui vise à préserver la stabilité politique et sociale.** Cette approche demeure la pierre angulaire de nos efforts pour promouvoir la croissance et attirer l'investissement privé.

PERFORMANCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

42. **Notre performance dans le cadre du programme appuyé par la FRPC a été globalement satisfaisante :**

- Nous avons respecté les critères de réalisation quantitatifs pour le financement intérieur net, la non-accumulation des arriérés de paiement extérieurs, et les conditions des emprunts extérieurs à fin septembre 2004. Nous avons aussi satisfait aux indicateurs de réalisation relatifs au plancher des recettes fiscales et au plafond de

la masse salariale, tout en dépassant de façon confortable le solde de base non compris les dépenses PPTE (Annexe A).

- Notre programme de réformes structurelles a connu quelques retards, quoique ceux-ci n'aient pas compromis la réalisation de nos objectifs à moyen terme. L'adoption d'un schéma opérationnel pour la privatisation de la CMDT a été reportée. Nous envisageons maintenant de boucler la privatisation en 2008. Cependant, des négociations sont déjà en cours pour une privatisation partielle de la CMDT, en 2006, par la cession des actifs de la CMDT dans la zone OHVN KITA. En vue de minimiser les risques budgétaires futurs, nous adopterons au début de 2005 un nouveau mécanisme flexible de prix aux producteurs. De plus, des mesures seront prises pour équilibrer les finances de la CMDT. Nous avons adopté une stratégie de privatisation pour la Banque internationale du Mali (BIM) avec seulement un léger retard et nous adopterons en 2005 une stratégie de privatisation de la Société des télécommunications (SOTELMA) (Annexe B).

43. **Sur la base des politiques décrites dans cette lettre d'intention et annexes, nous demandons l'approbation par le Conseil d'administration de la première revue du programme soutenu par la FRPC.** Nous demandons des dérogations pour le non-respect de critères de réalisation structurels relatifs à l'adoption d'un schéma opérationnel pour la privatisation de la CMDT, d'une stratégie pour la privatisation de la BIM et de la SOTELMA. Le Gouvernement du Mali et le FMI vont effectuer la troisième revue du programme avant fin novembre 2005. Nous allons continuer à consulter le Fonds à l'avance pour tout changement à nos politiques qui pourrait affecter l'exécution de notre programme économique et financier.

CADRE MACROÉCONOMIQUE

44. **Les perspectives économiques du Mali se sont détériorées en 2004 à la suite de plusieurs chocs exogènes.** L'évolution défavorable des prix du coton et du pétrole ont détérioré de manière significative les termes de l'échange. Nous considérons le déclin des prix du coton principalement comme étant la conséquence des subventions dans certains pays producteurs de coton et nous poursuivons nos efforts en vue d'éliminer ces distorsions du commerce à travers l'OMC. Nous avons répercuté partiellement l'augmentation des prix du pétrole au consommateur. Compte tenu de nos objectifs en termes de recettes budgétaires, cette politique sera poursuivie en 2005. Nous avons contenu l'impact de l'invasion de criquets sur la production céréalière et sur l'élevage, bien que certaines communautés font face à un déficit alimentaire auquel nous réagissons avec l'appui des donateurs. Les productions de l'or et du coton sont inférieures aux projections du programme à cause respectivement de problèmes techniques et d'une plus faible pluviométrie.

45. **Les projections de croissance du PIB réel pour 2004 ont été révisées autour de 2 % comparé à l'objectif initial de 4¾ %; l'inflation restera bien en deçà de projections.** Nous nous attendons à ce que l'indice des prix à la consommation chute de 3,0 % en 2004, compensant largement l'appréciation en termes nominaux effectifs du franc

CFA. Par conséquent, nous anticipons une faible dépréciation du taux de change effectif réel et partant, une amélioration de la compétitivité prix.

Mali — Situation économique, 2003–05

	2003	2004		2005
	Réalisation	Programme	Projections Revisées	Projections Revisées
	(Variation annuelle, en pourcentage, sauf indication contraire)			
PIB à prix constants	7,4	4,7	2,2	5,8
Déflateur du PIB	2,9	1,5	-1,0	0,0
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	2 574	2 699	2 602	2 753
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	-1,3	2,5	-3,0	2,5
	(En pourcentage du PIB)			
Recettes totales et dons	20,8	21,4	21,7	24,0
Total des dépenses et prêts nets	22,1	24,5	24,8	27,0
Solde budgétaire global (base ordonnancements, dons inclus)	-1,3	-4,0	-2,5	-3,0
Solde de base 1/	1,1	-0,1	0,5	-0,8
Solde extérieur courant, transferts officiels compris	-4,5	-4,3	-4,6	-5,9

Sources : autorités maliennes et estimations et projections du FMI.

1/ A l'exclusion des dépenses PPTE.

46. **Pour 2005, nos efforts d'ajustement nous permettront d'atteindre tous les objectifs macroéconomiques du programme.** Sur la base d'un retour à la normale de la production céréalière 2005-06 et de la reprise de l'expansion du secteur or, la croissance du PIB en 2005 pourrait atteindre le niveau programmé autour de 6 %. Le taux d'inflation moyen se situerait en-dessous de l'objectif de l'UEMOA fixé à 3 % ; les réserves internationales brutes se stabiliseraient au-dessus de six mois de couverture d'importation. Toutefois, le déficit du compte courant s'accroîtrait de 2½ points de PIB à 9,0 %, essentiellement à cause de la détérioration des termes de l'échange. Ce déficit serait financé essentiellement par des flux de capitaux privés et par l'aide étrangère. Nous restons déterminés à poursuivre la discipline budgétaire, en maintenant le déficit budgétaire avant dons (en excluant le support au secteur coton) conforme aux objectifs de la FRPC. En incluant les coûts des pertes temporaires dans le secteur coton en 2005, qui résultent de facteurs exogènes, notre déficit budgétaire augmente de 1,5 % du PIB par rapport aux objectifs de la FRPC. Nous préservons également le niveau des dépenses sociales.

47. **À moyen terme, le renforcement du secteur privé et l'amélioration de l'efficacité de l'économie vont sous-tendre la croissance du PIB programmée autour de 6 %.** La finalisation de notre programme de privatisation dans les secteurs du coton, des télécommunications et des banques, ainsi qu'une gestion rigoureuse des dépenses publiques, conduiront à des gains d'efficacité. Nous projetons une baisse du déficit du compte courant après 2005, au fur et mesure que les prix du pétrole baisseront et que les exportations d'or augmenteront avec l'ouverture de nouvelles mines. Au fur et à mesure que les chocs s'estomperont, les indicateurs de viabilité de notre dette extérieure continueront à s'améliorer.

48. **Pour soutenir nos efforts de réduction de la pauvreté, nous comptons renforcer les capacités institutionnelles au niveau local.** À cette fin, nous prenons des mesures pour mettre en œuvre le programme de déconcentration et de décentralisation, tout en préservant la responsabilité et la transparence budgétaires. Le programme a connu des retards à la suite des contraintes en ressources humaines. Avec l'assistance des partenaires, les progrès dans ce domaine accroîtront graduellement les ressources disponibles pour la réduction de la pauvreté dans les régions.

LES POLITIQUES DU PROGRAMME POUR 2004–05

Politiques budgétaires

49. **Une gestion budgétaire stricte a maintenu la position budgétaire pour fin septembre conforme au programme.** Les objectifs de recettes ont été atteints. Les recettes au titre de la TVA ont été plus importantes que prévues (du fait de la valeur unitaire des importations plus élevée), compensant le manque à gagner sur les taxes directes, les recettes non fiscales, et les aides extérieures. En vue d'atténuer l'impact de l'augmentation des prix du pétrole sur les consommateurs, nous avons réduit le taux de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP). Les dépenses ont été maintenues en deçà des limites du programme dans le domaine des transferts et des subventions tout en préservant les dépenses sociales.

50. **En dépit d'un manque à gagner au niveau des recettes au cours du dernier trimestre, nous comptons atteindre les objectifs du programme annuel pour 2004.** Nous prévoyons un manque à gagner de ½ % du PIB au niveau des dividendes des sociétés minières et des droits de timbre qui pourraient être inférieurs aux hypothèses du programme. Pour faire face à ces risques nous avons contenu les dépenses autres que celles relatives à la réduction de la pauvreté en deçà des montants prévus au budget.

51. **Étant donné que les prêts budgétaires seront inférieurs aux montants programmés à concurrence de 0,9 % du PIB,** nous envisageons d'émettre de nouveaux bons du Trésor remboursables en 2005 pour remplacer les bons échus à fin décembre 2004 dans les limites prévues par le programme pour faire face à un manque à gagner au niveau de l'assistance budgétaire extérieure. Les flux de financement prévus en 2004 mais décaissés en 2005 seront destinés au remboursement du financement relais.

52. **Le projet de budget 2005 est globalement conforme au cadre macroéconomique à moyen terme du programme soutenu par FRPC.** Les recettes vont s'accroître de 1,1 % du PIB sur la base des mesures fiscales décrites ci-dessous. Les dépenses vont s'accroître du fait des préoccupations liées à la mise en œuvre du CSLP, surtout dans le domaine de l'accès aux services sociaux de base, notamment à cause d'un recrutement de personnel dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les transferts et les subventions augmentent du fait de la création des établissements publics hospitaliers dans les régions et de l'appui à l'éducation de base.

53. **En vue de refléter les révisions du cadre macroéconomique pour prendre en compte les chocs imprévus au moment de la préparation du projet de budget, nous prendrons les mesures qui sous-tendent les prévisions budgétaires de 2005.** Ces mesures comprennent :

- Éliminer les exonérations de taxes accordées à la Banque nationale du développement agricole (BNDA) et celles de TVA sur l'équipement et les intrants agricoles; institution d'un régime simplifié d'imposition pour certains contribuables, et d'un impôt synthétique sur les fermes péri urbaines.
- Ramener le niveau de la TIPP à celui prévalant avant les réductions récentes. Cela nécessite d'augmenter le niveau de la TIPP à son niveau durant le premier trimestre 2004. Nous avons commencé cette augmentation en décembre 2004 et prévoyons une autre augmentation substantielle à la mi-janvier 2005 (afin que plus de la moitié de l'augmentation totale nécessaire soit effectuée). Le reste de l'augmentation sera effectuée avant la mi-mars 2005, en supposant que le prix international reste globalement inchangé. Si le prix international augmente substantiellement, les actions correctrices seront discutées dans le contexte de la deuxième revue du programme.
- Continuer à réduire le niveau des exonérations exceptionnelles, et les éliminer à moyen terme.
- Nous allons finaliser une étude sur le renforcement de la mobilisation des recettes non fiscales. À cette fin, nous solliciterons l'assistance technique auprès du Fonds monétaire (*la finalisation d'une étude pour l'amélioration de la mobilisation de recettes non fiscales est un nouveau repère structurel du programme*).

54. **S'agissant des dépenses, nous avons soumis à l'Assemblée Nationale des amendements au projet de budget afin de maintenir les dépenses à un niveau compatible avec les financements disponibles.** Ces amendements s'élèvent à 17,9 milliards de francs CFA, soit 0,6 % du PIB et mettent l'accent sur : la suppression des provisions budgétaires pour faire face aux implications des restructurations d'entreprise dans le contexte du programme de privatisation (plans sociaux, 5,0 milliards de francs CFA) ; les dépenses diverses de transfert (3,6 milliards de francs CFA); la subvention pour EDM (3,0 milliards de francs CFA); la subvention pour la CMDT (1,2 milliards de francs CFA); autres dépenses diverses (3,1 milliard de francs CFA); et la réduction des provisions pour le paiement des crédits de TVA (2,0 milliards de francs CFA).

55. **Suite à la baisse d'environ 36 % des projections pour le prix international du coton en 2005 par rapport aux hypothèses de la FRPC, nous nous attendons à un besoin important de ressources budgétaires pour couvrir les pertes d'exploitation de la CMDT.** Le déficit de la CMDT pour la campagne 2004/05 est projeté à 2,4 % du PIB. Nous avons mis en place des mesures pour réduire cette perte à 1,8 % du PIB (48,1 milliards de francs CFA), à travers des réductions de coûts de la CMDT de 7,1 milliards de francs CFA, et en affectant à la couverture du déficit les excédents de la campagne 2003/2004 (part producteurs 6,2 milliards de francs CFA, part CMDT 4 milliards de francs CFA). Après la

contribution de l'actionnaire étranger pour un montant de 9,7 milliards de francs CFA, la perte qui sera supportée par l'État en sa qualité d'actionnaire majoritaire et garant du fonds de soutien est estimée à 1,4 % du PIB (38,4 milliards de francs CFA). Un nouveau mécanisme plus flexible de prix au producteur, comme discuté ci-dessous, va minimiser les risques budgétaires futurs provenant de la CMDT.

56. **Nous entendons couvrir les pertes de la CMDT par une combinaison de mesures au niveau des recettes et des dépenses, et une assistance budgétaire additionnelle.** Notre budget 2005 envisage 13,8 milliards de francs CFA comme support à la CMDT, grâce aux mesures au niveau des recettes et des dépenses mentionnées plus haut. Nous avons sollicité l'aide extérieure pour couvrir les 24,6 milliards de francs CFA restants, qui résultent des chocs externes. Au cas où une telle aide extérieure ne se confirmerait pas, nous ferons les ajustements budgétaires correspondants. Dans tous les cas de figure, le financement supplémentaire de la CMDT sera finalisé dans le contexte des discussions pour la seconde revue du programme et soumis à l'Assemblée Nationale comme amendement au budget.

57. **Nous reconnaissons la nécessité d'aligner la composition des dépenses avec les objectifs du CSLP, et notamment l'accent mis sur une augmentation de la part des dépenses d'investissement.** Cependant, la composition des dépenses publiques en 2005 évoluera en faveur des dépenses courantes. Cela traduit l'augmentation de la masse salariale et des transferts, ainsi que des problèmes d'exécution de notre programme d'investissement financé sur ressources extérieures. Cette évolution reflète nos besoins grandissants de personnels enseignants et d'agents de santé, ainsi que l'harmonisation de la grille salariale des fonctionnaires, mise en place de commun accord avec les syndicats. Dans le but de recentrer les dépenses publiques sur les investissements, nous allons :

- diligenter la finalisation du travail de la commission sur la revue des primes, indemnités et des bonus, avec comme objectif de les simplifier, de contenir leur coût et d'améliorer leur transparence;
- améliorer la composition des dépenses financées sur ressources de l'initiative PPTE en vue d'accroître la part des investissements dans le budget 2006.

58. **Nous prendrons les mesures pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques, tout en mettant l'accent sur la pauvreté.** À cet égard, nous allons :

- Chercher à mieux cibler et à réduire de façon significative les subventions budgétaires à EDM. Étant donné que le système actuel des subventions non ciblées relatives à la consommation d'électricité auront un impact faible sur les groupes vulnérables pour un coût budgétaire élevé, cette action sera basée sur une étude tarifaire à produire en 2005 qui précisera les structures et les mécanismes tarifaires plus appropriés, et proposera des mécanismes de soutien ciblés des groupes les plus vulnérables (*nouveau repère structurel*).
- Passer en revue les critères d'allocation du filet social en vue d'améliorer le ciblage des groupes vulnérables (*nouveau repère structurel*).

- Travailler avec les partenaires en vue d'améliorer l'exécution des projets financés sur ressources extérieures et augmenter la proportion de l'appui budgétaire. À cet égard, nous avons adopté un Manuel de procédures en vue de suivre l'exécution des projets d'investissement et nous préparerons un Plan d'action afin d'améliorer le taux d'exécution des projets financés à partir des capitaux étrangers avant fin juin 2005. Nous allons travailler avec la communauté des donateurs pour promouvoir l'appui budgétaire plutôt que l'appui projet. Dans ce contexte, les résultats des études du FMI, de la Banque mondiale et de l'Union européenne ont conclu que nos procédures budgétaires nationales sont globalement satisfaisantes; nous demeurons toutefois ouvert à toute demande éventuelle visant à s'assurer que nos procédures sont conformes aux normes internationales et donner ainsi des assurances à la communauté des bailleurs de fonds sur l'utilisation de leur assistance financière.

59. **En vue de contenir la pression sur le budget à moyen terme, nous envisageons de réduire de façon soutenue les déséquilibres de la Caisse de retraite du Mali (CRM) à travers une réforme paramétrique et la réduction des pertes.** Le transfert budgétaire au système de retraite par répartition s'élève à 2/3 % du PIB en 2004 et va augmenter de façon soutenue dans le moyen terme si des mesures ne sont pas prises. À cet effet, nous avons déjà entrepris une étude diagnostic de la position financière de la CRM, et nous avons lancé un appel d'offres pour une étude actuarielle de la CRM¹. Nous avons également élaboré une législation qui permettra la possibilité d'une réforme paramétrique. Dans l'avenir, nous envisageons d'évaluer les options pour les réformes paramétriques avant fin juin 2005 (*nouveau repère structurel*) et suite à une période de consultation avec les acteurs, nous pourrions soumettre avant la fin de l'année à l'Assemblée nationale une législation qui permettra une réduction soutenue du déficit opérationnel de la CRM à moyen terme (*nouveau repère structurel*).

Politique monétaire et renforcement du système financier

60. **Après le ralentissement de la croissance de la masse monétaire observée au courant de huit premiers mois de l'année, la BCEAO continuera à appliquer une politique monétaire prudente en 2005.** La masse monétaire augmentera de 5,9 %, soit le rythme de croissance du PIB nominal, tirée essentiellement par la croissance des crédits au secteur privé, tandis que les avoirs extérieurs nets ne diminueront que légèrement.

61. **Nos efforts pour renforcer la viabilité et la performance du système financier se poursuivent dans le cadre du Projet de Développement du Secteur Financier (PDSF) sous la supervision des autorités compétentes.** Les objectifs clés pour le Gouvernement demeurent la vente des actions dans les banques commerciales, la consolidation des bilans des banques, à travers une supervision efficace, le suivi des développements dans le domaine du secteur de la micro-finance, l'amélioration de la situation financière des fonds de retraite et le développement du secteur des assurances.

¹ Le début de l'étude ainsi qu'un audit des contribuables et des bénéficiaires des fonds de retraite du secteur privé (INPS) constituent un critère de réalisation pour fin décembre 2004.

62. La privatisation dans le domaine bancaire continuera à mettre l'accent sur les deux banques qui renferment une part significative d'actions de l'État

- **Banque Internationale du Mali (BIM).** Suite à la fin de l'administration provisoire et à l'établissement des organes dirigeants en juin 2004, une stratégie et un chronogramme pour la privatisation de la Banque Internationale du Mali ont été adoptés par le Gouvernement du Mali en novembre 2004. Un contrat a été signé avec le Conseiller en privatisation en novembre 2004. L'appel d'offres pour la vente sera effectif avant fin avril 2005 (*nouveau repère structurel*). Nous pensons clore la recevabilité des offres financières des actions du Gouvernement avant la fin du mois de juin 2005 (*nouveau critère de réalisation*).
- **Banque de Développement du Mali (BDM).** Le Gouvernement a déjà indiqué à la BCEAO son intention de rechercher une vente conjointe de ses actions dans la BDM avec celles détenues par la BCEAO. L'évaluation des actions de la BDM sera finalisée avant fin avril 2005. Si une offre conjointe n'est pas possible avant avril 2005, le gouvernement réévaluera sa stratégie.

63. Nous prendrons également les mesures suivantes pour renforcer le système bancaire :

- Il existe un besoin de restructuration de la Banque de l'habitat (BHM) telle que recommandée par le PDSF dans sa revue de mi-parcours. Ces recommandations seront discutées avec la nouvelle direction mise en place.
- Un audit du portefeuille des prêts non performants des banques commerciales a été initié. Celui-ci mènerait à la mise au point et à l'exécution d'un Plan d'action destiné à assainir les bilans.

64. Par rapport au renforcement de la performance du secteur non bancaire, l'accent sera mis sur nos efforts dans les domaines suivants :

- S'agissant de la micro-finance l'amélioration de la supervision et l'accès aux services financiers restent des éléments clés pour maximiser la santé du secteur et sa contribution à la réduction de la pauvreté. Des audits seront menés pour répondre aux signes de faiblesses perçues au niveau des bilans et de gros actifs non performants, qui soulèvent la question de la viabilité à long terme du secteur.
- S'agissant de la supervision de la micro-finance, la qualité de la supervision CAS/SFD sera réévaluée, la BCEAO se chargeant de la supervision des grandes institutions suite à l'accord intervenu lors du Conseil des ministres de l'UMOA de mars 2004. Ainsi, certaines institutions relèveront de l'autorité de la BCEAO et les autres demeureront sous l'autorité de la CAS/SFD.
- Pour ce qui est du secteur des assurances, le Gouvernement s'assurera que la réglementation existante en matière d'obligation d'assurance sera respectée à travers

les travaux du comité interministériel du suivi de la mise en œuvre des recommandations afin d'accroître son potentiel.

Développement du secteur privé

65. **Les réformes que nous avons entreprises dans le secteur du coton ont pour but d'améliorer l'efficacité, d'accroître la concurrence sur les marchés des intrants et d'améliorer les revenus ruraux.** La privatisation des usines d'égrenage de coton, l'appui dans les domaines du transport et de l'agriculture ont pour but de réduire les coûts et d'augmenter les revenus des producteurs. Cependant, nous avons décidé de retarder la privatisation de la CMDT de 2006 à 2008, afin de mieux préparer les producteurs et le secteur privé aux changements fondamentaux à venir. À court terme, nous avons adopté une approche à deux volets, qui a pour but :

- D'accroître le rôle des signaux de prix dans la production et les décisions à travers l'adoption d'un mécanisme de fixation des prix qui minimise les risques budgétaires en transmettant périodiquement les signaux de prix des marchés internationaux aux producteurs et à la CMDT (*mesure préalable*). En vue de faire en sorte que l'appui au secteur coton ne soit pas requis pour 2006, nous annoncerons en avril 2005 un prix de base aux producteurs qui reflète les signaux de prix des marchés mondiaux [*critère de réalisation pour la troisième revue*], et nous ajusterons le prix au producteur si les projections de paiement au producteur sont inférieures au prix de base [*critère de réalisation pour la troisième revue*].
- Nous avons reporté l'adoption d'un schéma opérationnel révisé pour la privatisation de la CMDT à 2007 au plus tard. En attendant, nous poursuivons les négociations déjà en cours pour une privatisation partielle de la CMDT, en 2006, par la cession des actifs de la CMDT dans la zone OHVN KITA à un partenaire du secteur privé, première étape vers la privatisation finale.

66. **Nous avons l'intention d'achever la privatisation de la SOTELMA au plus tard en juillet 2006.** A cet égard, nous allons lancer un appel d'offres (*mesure préalable*) pour le recrutement d'un consultant en privatisation. Nous envisageons le lancement de l'appel d'offres pour la privatisation en mars 2006.

Je saisis cette opportunité, Monsieur le Directeur général, pour vous renouveler l'assurance de ma haute considération.

/s/

Abou-Bakar Traoré
Ministre de l'économie et des finances

Mali — Critères de réalisation et indicateurs pour mars 2004-décembre 2005 1/

(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2004				2005				
	Mars		Juin		Septembre		Décembre		
	Objectifs indicateurs EBS/04/64	Est. Est.	Objectifs indicateurs EBS/04/64	Est. Est.	Cratère de réalisation EBS/04/64	Objectifs indicateurs EBS/04/64	Cratère de réalisation EBS/04/64	Objectifs indicateurs EBS/05/...	
Critères de réalisation et repères									
Plafond de la variation du financement intérieur net de l'Etat 2/ 3/	20.1	7.7	6.5	13.2	-10.3	1.6	-23.9	19.9	-4.5
Cratère de réalisation ajusté 2/ 3/	20.1		21.5	3.3					
Variation cumulée des arriérés de paiements extérieurs 4/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux emprunts extérieurs à échéance d'un an ou plus 3/ contractés ou garantis par l'Etat à des conditions non concessionnelles 4/ 5/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouveaux crédits extérieurs à court terme (moins d'un an) 4/ 6/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Indicateurs financiers de réalisation									
Recettes fiscales cumulées 7/	80.7	92.7	167.1	188.5	265.7	285.8	383.7	94.4	198.1
Masses salariales cumulées 3/	30.5	26.8	61.1	56.9	91.5	90.9	122.0	33.9	70.1
Solde budgétaire global de base 8/	6.6	18.4	1.4	21.0	6.7	23.7	-2.6	5.9	-8.4
Pour mémoire :									
Aide budgétaire extérieure au cours de l'année 9/	4.9	4.9	34.6	4.9	57.1	8.5	75.0	0.0	60.5
Allègement de la dette au titre du PPTE	6.2	6.0	15.6	15.4	20.8	21.2	29.6	6.6	15.6
Dépenses financées sur ressources PPTE	5.3	5.3	14.0	14.0	19.8	18.4	29.6	6.3	14.8
Reliquat ressources PPTE	0.9	0.7	1.6	1.4	1.0	2.8	0.0	0.3	0.8

1/ Tous les chiffres sont cumulatifs, et ce à partir du début de chaque année.

2/ Les facteurs de correction sont décrits aux paragraphes 7 et 8 du protocole technique de suivi.

3/ Maximum.

4/ Ces critères de réalisation seront suivis sur une base continue.

5/ Voir le paragraphe 16 du protocole de suivi pour les entreprises concernées.

6/ A l'exception des crédits normaux liés aux importations, de l'endettement de la CMDT envers des banques étrangères garanti par les revenus des exportations de coton et des allègements de dette.

7/ Minimum.

8/ Minimum. Voir le paragraphe 29 du protocole technique de suivi pour la définition.

9/ Non compris l'utilisation des ressources du Fonds.

Mali — Mesures Structurelles, 2004–05¹

Mesures	Date	Statut
Mesures préalables pour l’approbation de la FRPC		
1. Mise en place au Ministère de l’Économie et des Finances d’une cellule pour le suivi du programme macroéconomique.		Observé
2. Lever l’administration provisoire de la BIM SA et mettre en place des organes normaux de gestion de la BIM SA.		Observé
Critères de réalisation structurels pour 2004		
1. Adoption d’une stratégie de privatisation de la SOTELMA, et son calendrier de mise en œuvre.	Fin juin 2004	Non observé. Attendu en 2005.
2. Élaboration d’un schéma directeur opérationnel de la privatisation de la CMDT.	Fin septembre 2004	Non observé. Privatisation complète retardée de 2006 à 2008. Négociations pour privatisation partielle en 2006 en cours
3. Adoption par le gouvernement d’une stratégie et d’un calendrier pour la privatisation de la BIM SA.	Fin septembre 2004	Non observé. Réalisé avec un léger retard en novembre 2004.
4. Commencer les études actuarielles de la CRM et auditer les fichiers cotisations et bénéficiaires de l’INPS.	Fin décembre 2004	Observé en partie. Étude de la CRM retardée.
Repères structurels pour 2004		
1. Procéder à l’audit des dépenses exécutées sur ressources PPTE.	Fin mai 2004	Observé
Mesures Préalables pour la première revue		
1. Lancer un appel d’offres pour recruter au plus tard en Mars 2005 le conseiller à la privatisation de la SOTELMA.		Observé. Lancé le 10 janvier 2005
2. Adoption d’un mécanisme de fixation du prix au producteur de coton qui minimise les risques budgétaires en transmettant périodiquement les signaux de prix des marchés internationaux aux producteurs et à la CMDT.		Observé. Adopté le 13 janvier 2005

¹ Les mesures préalables à la première revue et la conditionnalité pour 2005 ont été définies dans le cadre de la première revue.

Mali — Mesures Structurelles, 2004–05¹

Mesures	Date	Statut
Critères de réalisation structurels pour 2005		
1. Annonce d'un prix de base au producteur de coton pour 2005-06 qui minimise le risque de recours au budget dans le cadre du protocole sur le mécanisme de détermination du prix.	Fin avril 2005	
2. Date butoir de recevabilité des offres financières pour la vente des actions de l'État dans la Banque Internationale du Mali.	Fin juin 2005	
3. Ajustement à la baisse du prix au producteur de coton dans le cas où les projections de paiement au producteur sont inférieures au prix de base, tel qu'envisagé dans le protocole sur le mécanisme de détermination du prix.	Fin août 2005	
Repères structurels pour 2005		
1. Lancement de l'appel d'offres pour la vente des actions de l'État dans la Banque Internationale du Mali.	Fin avril 2005	
2. Évaluation de l'impact des réformes paramétriques sur la situation financière de la CRM à moyen terme.	Fin juin 2005	
3. Procéder à la revue des critères d'allocation des ressources du filet social.	Fin juin 2005	
4. Finalisation d'une étude sur les tarifs qui précisera les structures et les mécanismes tarifaires plus appropriés et le soutien aux groupes les plus vulnérables.	Fin Septembre 2005	
5. Finaliser une étude pour renforcer la capacité de mobilisation de ressources de la Direction des Domaines et du Cadastre dans la perspective d'améliorer son efficacité et le rendement des taxes sur la propriété.	Fin septembre 2005	
6. Soumission d'un projet de loi à l'Assemblée Nationale qui permet de déterminer par décret la réforme paramétrique de la CRM pour réduire de façon significative le déficit prévisionnel sur le moyen terme.	Fin décembre 2005	

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
MALI

Addendum au Protocole d'accord technique

7 février 2005

Cet addendum met à jour le protocole d'accord technique inclu dans la requête du Mali pour un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), (Rapport du FMI no. 04/184). Les définitions, et la périodicité et les délais maxima de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi dudit programme restent inchangés.

A. Plafond sur la position nette de l'État et le crédit intérieur net à l'État

67. Le critère de réalisation quantitatif clé est le financement intérieur net à l'État. Le plafond sur la variation du crédit intérieur net à l'État fera l'objet d'une correction si l'aide budgétaire extérieure est supérieure ou inférieure aux prévisions du programme. Cependant, l'ajustement ne peut dépasser les maxima suivants. Ces maxima ont déjà été fixés à 25 milliards de francs CFA à fin décembre 2004; et 15 milliards de francs CFA à fin mars 2005. Les nouveaux plafonds sont fixés à 25,0 milliards de francs CFA à fin juin, septembre, et décembre 2005. Dans le cadre du programme, l'aide budgétaire extérieure est supposée atteindre 57,1 milliards de francs CFA au 30 septembre 2004, et 75,0 milliards de francs CFA au 31 décembre 2004. Pour fin mars 2005, les projections ne prévoient pas d'assistance budgétaire. Pour le reste de l'année 2005, l'assistance budgétaire est supposée atteindre 60,5 milliards de francs CFA à fin juin, 70,5 milliards de francs CFA à fin septembre, et 113,6 milliards de francs CFA à fin décembre.

68. Le plafond sur la variation du financement intérieur net sera ajusté de la différence entre le reliquat des ressources PPTE programmé et le reliquat réalisé, ainsi que décrit dans le protocole d'accord technique inclu dans Rapport du FMI no. 04/184.

Critères de réalisation et repères

69. Le plafond de la variation du financement intérieur de l'État est établi comme suit : -23,9 milliards de francs CFA à fin décembre 2004; et 19,9 milliards de francs CFA au 31 mars 2005. Le plafond est établi à -14,9 milliards de francs CFA à fin juin 2005, -4,5 milliards de francs CFA à fin septembre 2005, et -45,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2005. Le plafond est un critère de réalisation à fin septembre 2004, fin mars 2005, et fin septembre 2005, et un objectif indicatif à fin juin 2004, fin décembre 2004, et fin juin 2005 et fin décembre 2005.

B. La non-accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

Définition

70. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

C. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus nouvellement contractée ou garantie par l'État et/ou les entreprises publiques

Définition

71. A partir de la date de la conclusion du programme par le Conseil d'administration du FMI, un plafond de zéro est fixé pour les emprunts à des conditions non concessionnelles. Ce critère de réalisation est suivi sur une base continue.

72. Le gouvernement s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus, ayant un élément de libéralité inférieur à 35 % (calculé en utilisant les taux d'intérêt de référence correspondant aux devises d'emprunt fournis par le FMI).

D. Plafond sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État et/ou des entreprises publiques

Définition

73. Dans le cadre du programme, le gouvernement et les entreprises publiques s'engagent à ne pas contracter, garantir ou avaliser la dette extérieure non concessionnelle à court terme.

74. Ce critère de réalisation est suivi sur une base continue.

V. INDICATEURS QUANTITATIFS DE RÉALISATION

75. Le programme comprend aussi des indicateurs pour les recettes fiscales de l'État, la masse salariale de la fonction publique et le solde budgétaire de base.

A. Niveau plancher des recettes fiscales

Indicateurs de réalisation

76. Les indicateurs quantitatifs de réalisation pour les recettes fiscales sont fixés à 198,1 milliards de francs CFA au 30 juin 2005; 318.4 milliards de francs CFA à fin septembre 2005 et 434,1 milliards de francs CFA à fin décembre 2005.

B. Plafond de la masse salariale

Indicateurs de réalisation

77. Les indicateurs quantitatifs de réalisation pour la masse salariale sont fixés à 70,1 milliards de francs CFA au 30 juin 2005; 105,2 milliards de francs CFA au 30 septembre 2005 ; 140,2 milliards de francs CFA à fin décembre 2005.

C. Niveau plancher du solde budgétaire de base hors dépenses PPTE

Indicateurs de réalisation

78. Les planchers pour les indicateurs de réalisation relatifs au solde budgétaire de base hors dépenses PPTE sont fixés à -8,4 milliards de francs CFA au 30 juin 2005 ; à -18,0 milliards de francs CFA au 30 septembre 2005 ; et à -25,3 milliards de francs CFA à fin décembre 2005.

Le 3 mars 2005

Déclaration du représentant des services du FMI sur la République du Mali
Réunion du Conseil d'administration
7 mars 2005

79. Cette note présente des informations complémentaires qui ont été reçues après la diffusion du rapport (EBS/05/20). Ces informations ne modifient pas les grandes lignes de l'évaluation formulée par les services du FMI.

80. **La production industrielle d'or s'est élevée en 2004 à 41,6 tonnes, ce qui cadre avec les projections révisées.**

81. **Le taux d'inflation (prix à la consommation) a augmenté, atteignant le taux indiqué par les projections du programme pour 2005.** Les prix à la consommation ont progressé de 2,5 % sur la période de 12 mois précédant janvier 2005, en raison pour une large part de la hausse des prix des produits alimentaires. Hors produits alimentaires, l'inflation a été de 0,8 %.

82. **En 2004, les agrégats de la monnaie et du crédit ont connu une expansion plus rapide que prévue dans le cadre du programme, tout en ralentissant nettement par rapport à 2003.** La monnaie au sens large a augmenté de 11,9 % (prévision du programme : 6,6 %) en raison principalement de la progression plus rapide du crédit à l'économie (6,0 %, au lieu de 1,4 %). Les réserves internationales nettes ont augmenté de 100 millions de dollars EU sur l'année, soit un tout petit peu moins que les estimations du programme.

83. **D'après les chiffres préliminaires, l'exécution du budget en 2004 a été conforme aux estimations des services du FMI.** À la fin-décembre, les recettes se situaient grosso modo au niveau prévu, et la moins-value minime des dons et prêts extérieurs a été compensée par la réduction des dépenses courantes et par un surcroît de financement intérieur. Une émission de bons du Trésor à court terme a été lancée sur le marché régional en janvier 2005, ce qui a permis de renouveler les titres venus à échéance à la fin de 2004.

84. **Sur fond de hausse des prix pétroliers, les autorités ont relevé les tarifs à la pompe de 1,5 % en février 2005.** Parallèlement, les droits d'accise sur les carburants ont été abaissés de l'équivalent de 2,5 % du prix à la pompe. Les autorités ont réaffirmé leur volonté de ramener au plus tard à la fin-mars ces droits à leur niveau du début de l'année 2004.

85. **Les privatisations vont de l'avant, conformément au programme.** Un contrat avec un conseil en privatisation pour BIM-SA a été signé le 25 janvier 2005. Les discussions en vue de la cession de la compagnie de transformation du coton-graine sont dans leur phase finale. La compagnie devrait être cédée pour la somme de 9 milliards de FCFA.

Le gouvernement britannique et le gouvernement canadien ont annoncé leur intention de financer une partie du service de la dette du Mali envers la banque mondiale et la Banque africaine de développement. L'allègement représente au total environ 65 millions de dollars EU sur la période 2005–15 (1 % du PIB actuel et 7 % des exportations de biens et services).



Communiqué de presse n° 05/55 (F)
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 8 mars 2005

Fonds monétaire international
Washington DC 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue prévue dans le cadre de l'accord FRPC avec le Mali et approuve un décaissement de 2 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue des résultats économiques obtenus par le Mali dans le cadre de la mise en œuvre d'un accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) portant sur un montant de 9,33 millions de DTS (soit 14,2 millions de dollars EU environ) ([voir communiqué de presse n° 04/125](#)). La conclusion de cette revue permet le décaissement d'une autre tranche de 1,33 million de DTS (environ 2 millions de dollars EU) qui portera le montant total tiré au titre de l'accord à 2,66 millions de DTS (environ 4,1 millions de DTS).

Pour conclure la revue, le Conseil a accordé au Mali une dérogation pour le non respect de trois critères de réalisation structurels.

À l'issue de l'examen du dossier du Mali par le Conseil le 7 mars 2005, M. Agustín Carstens, Directeur général adjoint et Président par intérim, a déclaré :

«Le Mali a engagé un ambitieux programme macroéconomique à la mi-2004. Les résultats économiques des derniers mois ont pâti de la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes — en particulier la détérioration des termes de l'échange et l'invasion acridienne — ainsi que des retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Les autorités ont néanmoins conservé la volonté de progresser avec détermination dans la mise en œuvre des deux axes fondamentaux de leur programme, c'est-à-dire, l'assainissement budgétaire et les réformes structurelles destinées à stimuler la croissance et la diversification de l'économie.

Les résultats budgétaires d'ensemble de l'exercice 2004 ont été globalement satisfaisants. Le ralentissement de la croissance économique a imposé des mesures correctrices en matière de finances publiques en 2005, pour maintenir le cap des politiques budgétaires. Ces mesures ont notamment porté sur la réduction des dépenses non liées à la lutte contre la pauvreté et sur l'ajustement des prix intérieurs des produits pétroliers sur l'évolution des cours mondiaux. À moyen terme, le programme budgétaire gouvernemental devra viser principalement à accroître les recettes publiques par une amélioration de l'administration et de la politique fiscales, ainsi que par une meilleure gestion des dépenses publiques.

Des réformes structurelles ambitieuses visant à améliorer le climat des affaires et à renforcer la compétitivité de l'économie demeurent essentielles pour le succès du programme économique. Les réformes engagées dans le secteur du coton pour améliorer le mécanisme de fixation du prix au producteur et les dispositions préparatoires en vue de la privatisation de la compagnie cotonnière publique conservent une importance particulière. Une élaboration précise et une mise en œuvre stricte de plans en vue de la privatisation d'autres entreprises publiques clés, du renforcement du système financier et de la réforme des caisses de retraite restent tout aussi essentielles.

Malgré les progrès accomplis, la pauvreté reste omniprésente. Afin d'aider le Mali à progresser vers la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le programme appuyé par les ressources de la FRPC est entièrement aligné sur la stratégie de réduction de la pauvreté adoptée par les autorités. Le Mali restera largement tributaire de l'assistance financière étrangère pour exécuter son programme ambitieux. Le gouvernement devrait encourager les donateurs à accroître l'élément-don de leurs concours, afin de veiller au maintien de la viabilité de la dette» a déclaré M. Carstens.

La FRPC est le mécanisme qui permet au FMI d'accorder des financements concessionnels aux pays à faible revenu. Les programmes appuyés par cette facilité reposent sur les stratégies de réduction de la pauvreté dont les pays se dotent eux-mêmes, au terme d'un processus participatif qui réunit la société civile et les partenaires de développement, qui est repris dans un Document de stratégie de réduction de la pauvreté ou DSRP. Ceci pour faire en sorte que tout programme appuyé par la FRPC soit conforme au cadre général de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales, afin de promouvoir la croissance et la lutte contre la pauvreté. Les prêts financés par la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 %, et sont remboursables sur 10 ans avec un différé d'amortissement de 5 ans ½ sur les versements au titre du principal.

Le 4 mars 2005

**Déclaration de M. Ondo Maïe sur le Mali
Réunion du Conseil d'administration 05/22
7 mars 2005**

Introduction

Je voudrais commencer par adresser les remerciements des autorités du Mali que je représente à la direction et aux services du FMI pour leur soutien sans faille qui a permis à ce pays de mettre en place un cadre macroéconomique solide et d'améliorer la gestion de son économie. Les autorités maliennes expriment également leur reconnaissance à la communauté internationale pour l'assistance qu'elles reçoivent à l'appui de leur programme de réformes.

Il convient de noter que le Mali, grâce à sa stabilité dans un environnement régional difficile, a mis en oeuvre avec succès depuis 1996 des politiques macroéconomiques saines ainsi que des réformes et des ajustements énergiques appuyés par le dispositif FRPC. L'application de ces politiques a amené une croissance soutenue et une réduction globale de la pauvreté. Si les autorités sont conscientes des défis qui se présentent à leur pays, elles sont convaincues que l'application du programme FRPC en cours viendra encore renforcer les réformes qui visent une croissance forte et durable, susceptible de réduire la pauvreté, ainsi que la diversification des activités et l'édification d'une économie capable de mieux résister aux chocs extérieurs.

Évolution macroéconomique récente

La croissance de l'économie malienne a nettement ralenti en 2004 par rapport aux années précédentes, recul dû en grande partie à des facteurs exogènes défavorables. Ainsi, la faible pluviométrie et les invasions de criquets ont réduit la production agricole qui est l'une des plus vulnérables de la région, surtout en ce qui concerne les céréales et le coton. En outre, il faut signaler d'une part la chute des cours mondiaux du coton et la vigueur du franc CFA face au dollar, et d'autre part les effets négatifs, notamment sur le commerce et les services, de la crise qui frappe la Côte d'Ivoire voisine.

Dans ces conditions, la croissance réelle du PIB pour 2004 a été révisée à la baisse, passant à 2,2 % alors que l'objectif était de 4,7 %. En outre, le déficit des transactions courantes, dons non compris, a atteint 7 % du PIB en raison de la diminution des exportations d'or et de la baisse des prix du coton conjuguée à la hausse des prix du pétrole. La chute des prix du coton et la montée de ceux du pétrole ont entraîné une nette dégradation des termes de l'échange. Sur le plan budgétaire, l'année 2004 a été satisfaisante, l'exécution ayant dépassé les objectifs du programme malgré les difficultés rencontrées au second semestre. En ce qui concerne l'inflation, les prix à la consommation ont continué de baisser en 2004 et le taux de

change réel s'est légèrement déprécié en raison d'un écart d'inflation favorable par rapport aux principaux partenaires commerciaux du pays.

Résultats dans le cadre du programme

Malgré les effets des chocs extérieurs mentionnés plus haut, tous les critères quantitatifs portant sur la première année du programme ont été respectés, en ce qui concerne le financement intérieur net de l'État, la non-accumulation d'arriérés, les conditions des emprunts extérieurs à fin septembre 2004, le plancher des recettes fiscales, le plafond de la masse salariale et le plancher du solde budgétaire de base à l'exclusion des dépenses financées par l'initiative PPTE. En outre, toutes les mesures préalables pour la première revue du programme ont été prises. Elles portaient sur l'adoption d'un mécanisme de fixation de prix du coton au producteur et le lancement d'un appel d'offres pour le recrutement d'un conseiller à la privatisation de l'entreprise publique des télécommunications. De plus, les politiques budgétaires pour 2004 ont aussi été conformes au programme et le Mali a maintenu un niveau élevé de dépenses au titre de l'initiative PPTE qui étaient centrées sur les domaines prioritaires comme la santé et l'éducation.

Compte tenu de leur engagement envers la réussite du programme de privatisation et de leur volonté de mettre en place toutes les conditions nécessaires à cet égard, les autorités maliennes que je représente demandent des dérogations pour le non-respect des trois critères de réalisation structurels relatifs à la cession par l'État de la *Société des Télécommunications du Mali* (SOTELMA), la *Banque Internationale du Mali* (BIM) et la *Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles* (CMDT). Comme l'affirme la lettre d'intention, le processus de privatisation de la BIM sera achevé d'ici la fin de juin 2005 et celui de la SOTELMA d'ici juillet 2006, tandis que la privatisation complète de la CMDT interviendra en 2008 avec l'assistance de la Banque mondiale.

Politiques et programme macroéconomiques pour 2005

Les politiques macroéconomiques exposées par les autorités maliennes se fondent sur un large consensus qui vise à renforcer la stabilité sociale et politique, promouvoir la croissance, attirer les investissements et atténuer la pauvreté. En 2004, l'économie a subi plusieurs chocs exogènes, mais les autorités ont pu limiter leurs effets défavorables et elles continuent de mettre en œuvre le programme. Pour 2005, les efforts de réforme et d'ajustement seront poursuivis en vue d'atteindre tous les objectifs macroéconomiques fixés par le programme. A cette fin il est prévu que la croissance du PIB revienne au niveau défini dans le programme, soit environ 6%. Le taux d'inflation devrait se situer en deçà de l'objectif de 3% fixé par la BCEAO et les réserves de change devraient couvrir plus de 6 mois d'importations. Étant donné la dégradation des termes de l'échange, le déficit des transactions courantes augmenterait jusqu'à atteindre 9.0% du PIB. Quant à la politique des finances publiques, les autorités que je représente restent déterminées à maintenir la discipline budgétaire dans le cadre des objectifs de la FRPC et les dépenses à caractère social seront préservées. Dans le secteur réel, une nouvelle mine d'or sera mise en exploitation en 2005, ainsi qu'une nouvelle usine textile, sans oublier l'expansion de la production sucrière.

Politique budgétaire

Les autorités du Mali se sont engagées à appliquer une politique budgétaire qui vise à appuyer la stratégie de réduction de la pauvreté, à préserver la stabilité macroéconomique et à maintenir la dette publique à un niveau viable. En conséquence, le budget pour 2005 se situe globalement dans la ligne du cadre à moyen terme de la FRPC, qui limite le déficit budgétaire à moins de 7% du PIB. Plusieurs mesures énergiques ont été prises pour renforcer les recettes en 2005. Elles comprennent l'élimination des exonérations accordées à la banque de développement agricole et celle des exemptions de TVA sur les intrants agricoles, le retour de la taxe sur les produits pétroliers à son niveau antérieur aux réductions récentes et la réduction du niveau des exonérations au cas par cas en vue de les supprimer complètement à moyen terme. De plus, les autorités sont déterminées à mener à bien l'étude sur le renforcement du recouvrement des recettes non fiscales. A cette fin, elles sollicitent l'assistance technique du FMI.

Du côté des dépenses, les efforts viseront à maintenir le budget à un niveau compatible avec les financements disponibles. Dans leur volonté d'améliorer la gestion des dépenses publiques, les autorités maliennes ont commencé à s'attaquer au problème de la caisse de retraite de la fonction publique. En vue de décentraliser les fonctions administratives et le recouvrement de l'impôt, les autorités sont d'accord avec les services du FMI pour estimer qu'en raison des contraintes de capacité il faut adopter une approche prudente.

En ce qui concerne la taxe sur les produits pétroliers, les autorités ont commencé à relever le taux moyen pour le ramener au niveau du premier trimestre 2004. Un premier pas a été franchi en décembre 2004 et un plan d'action a été fixé pour 2005 en partant de l'hypothèse que les prix mondiaux resteront globalement inchangés.

Politique monétaire et réformes du secteur financier

La politique monétaire prudente appliquée par la BCEAO, la banque centrale de la région, sera poursuivie avec pour objectifs le renforcement des réserves de change de l'UEMOA et la maîtrise de l'inflation. A cet égard, il est prévu que la monnaie au sens large augmentera conformément à la croissance du PIB nominal et qu'elle sera tirée surtout par le crédit au secteur privé. En ce qui concerne le secteur financier, les autorités poursuivront leurs efforts en vue de renforcer le système bancaire et de mettre en œuvre le Projet de développement du secteur financier.

Dans le cadre d'un secteur financier libéralisé, les autorités sont déterminées à boucler la privatisation de la BIM et de la BDM conformément au nouveau calendrier, à améliorer la position financière de la caisse de retraite et à développer le secteur de l'assurance. Toutes les mesures prévues par les autorités pour le secteur financier seront prises dans le cadre fixé par la BCEAO. En ce qui concerne les deux banques, il est important de souligner que le contrat du conseiller à la privatisation a été signé et que la vente des actions de l'État sera achevée d'ici la fin de juin 2005. En outre, un audit des prêts improductifs des banques commerciales a également été lancé en vue d'élaborer un plan d'action pour l'assainissement de leurs bilans.

Réformes structurelles

Dans le domaine structurel, l'objectif des autorités consiste à poursuivre la libéralisation de l'économie et à augmenter le rôle du secteur privé afin de faciliter la croissance économique, de créer davantage d'emplois et d'atténuer la pauvreté. A cette fin leurs efforts se concentreront sur l'amélioration de la gestion des ressources publiques et sur la mise en œuvre du programme dans les secteurs du coton, de la banque et des télécommunications.

En ce qui concerne le secteur du coton, les autorités sont déterminées à le libéraliser et à le restructurer par l'adoption d'un mécanisme de fixation des prix axé sur le marché et par le renforcement des organisations de producteurs. Dans le cadre du nouveau mécanisme elles envisagent de fixer un prix initial au producteur d'ici la fin d'avril 2005. Quant à la privatisation complète de la CMDT, le nouveau schéma adopté reporte à 2008 l'achèvement du processus. Ce report est dû à la nécessité d'obtenir le large consensus qui est absolument essentiel étant donné que ce secteur affecte les moyens d'existence d'une grande partie de la population. A cet égard les actifs de la société qui sont situés dans la zone OHVN Kita seront cédés en 2006 à un partenaire privé. Cette mesure constituera la première étape vers la privatisation finale de la CMDT.

La privatisation de la SOTELMA, l'entreprise publique des télécommunications, devrait être achevée en juillet 2006, après le lancement en mars 2005 d'un appel d'offres pour le recrutement d'un conseiller.

En outre, il convient de noter que les autorités vont accélérer leurs réformes de la gestion des dépenses publiques et renforcer les dépenses consacrées au filet de protection sociale. En ce qui concerne les augmentations de salaire, le budget pour 2005 est conforme aux critères de convergence de l'UEMOA et à l'harmonisation de la grille salariale des fonctionnaires. Les autorités sont déterminées à assurer la viabilité des dépenses salariales. A cette fin, la revue en cours des indemnités et des primes sera rapidement menée à bien. De plus, les autorités ont convenu d'élaborer une politique salariale à long terme compatible avec une progression régulière vers les objectifs du Millénaire pour le développement dans le respect des contraintes financières.

En ce qui concerne la viabilité de la dette, les autorités du Mali se sont engagées dans une démarche prudente étant donné que l'économie est fortement exposée aux chocs extérieurs. Pour éviter que le pays ne tombe dans le piège de l'endettement après avoir atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE, les efforts de réforme structurelle seront poursuivis, en plus de l'assistance de la communauté internationale, afin de couvrir les besoins de financement du pays. Les autorités maliennes que je représente apprécient les projets du Royaume-Uni et du Canada en vue de financer en partie le service de la dette du pays envers la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

Dans le domaine du commerce extérieur, les autorités maliennes déplorent que la crise prolongée frappant la Côte d'Ivoire voisine ait provoqué une hausse des coûts qui a entamé la compétitivité de l'économie. Les autorités renforceront les réformes structurelles étant donné

qu'elles jouent un rôle crucial en stimulant la productivité du travail et en réduisant le coût des facteurs afin de préserver la compétitivité du pays.

En ce qui concerne le soutien exprimé par certains pays membres à la proposition que le FMI procède à des ventes d'or pour venir en aide aux pays à faible revenu, les autorités maliennes ne sont pas opposées à cette mesure qui répond à des préoccupations de solidarité. Elles demandent cependant que le FMI et les autres institutions internationales concernées examinent attentivement l'impact que ces ventes pourraient avoir sur le cours de l'or en général et sur l'économie du Mali en particulier.

Conclusion

Les autorités maliennes que je représente ont ces dernières années démontré leur engagement énergique en faveur des réformes et de l'ajustement qui visent à promouvoir la croissance économique et à lutter contre la pauvreté. Malgré les progrès accomplis depuis quelques années sur la voie de la stabilisation de l'économie et de la croissance, l'économie malienne reste fragile comme l'ont montré les chocs subis en 2004, à savoir l'effondrement des prix du coton, les invasions de criquets, la hausse des prix du pétrole et la crise prolongée en Côte d'Ivoire. Dans cet environnement économique difficile, les autorités réaffirment leur engagement énergique envers la mise en œuvre du programme FRPC et elles expriment l'espoir que leurs efforts continueront d'être appuyés par la communauté internationale. Compte tenu du bilan satisfaisant de l'application des programmes par les autorités maliennes, je voudrais demander le soutien du Conseil pour l'achèvement de cette revue ainsi que l'octroi d'une dérogation pour le non-respect des critères de réalisation.